



**HAL**  
open science

## Version d'auteur : "Étude documentaire sur le rocher de Dzaoudzi à Mayotte"

Caroline Carlon

### ► To cite this version:

Caroline Carlon. Version d'auteur : "Étude documentaire sur le rocher de Dzaoudzi à Mayotte". [Rapport de recherche] Caroline Carlon, consultante en recherches historiques; DAC Océan Indien - Ministère de la culture. 2017. hal-03824480

**HAL Id: hal-03824480**

**<https://hal.science/hal-03824480>**

Submitted on 21 Oct 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Étude documentaire sur le rocher de Dzaoudzi à Mayotte

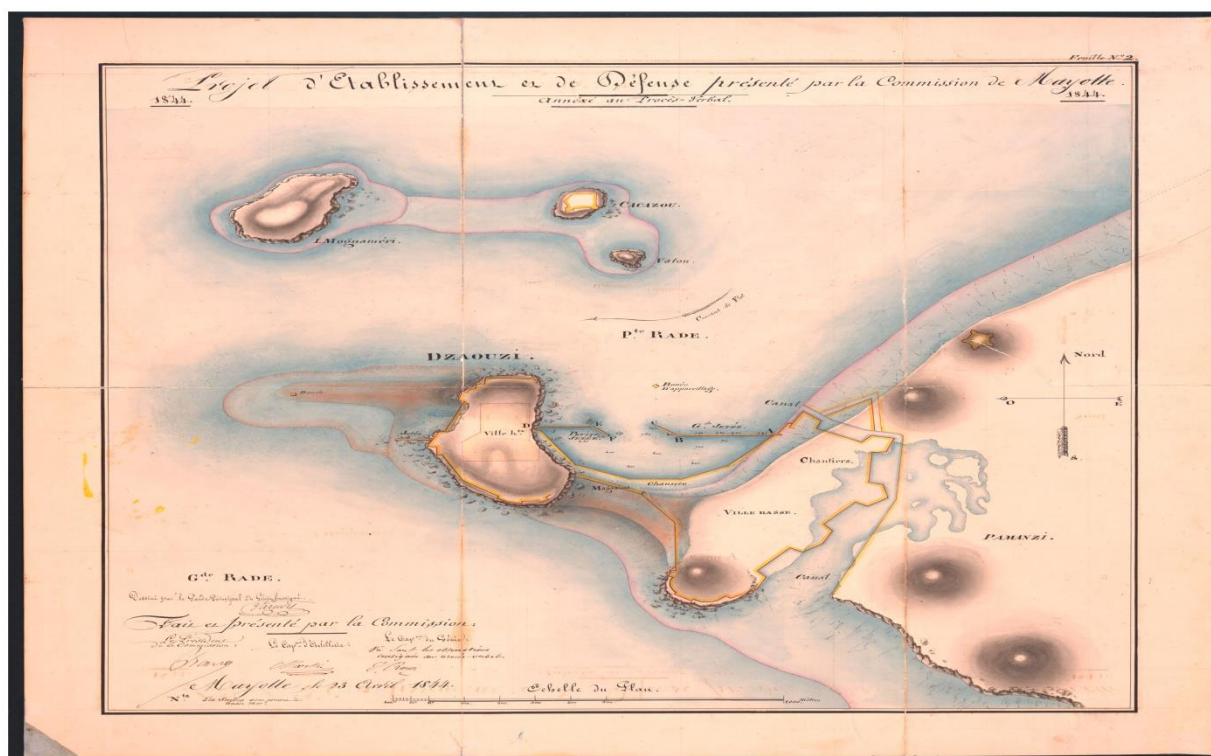
*N.B : Version d'auteur, document de travail. Il s'agit d'un rapport rédigé pour la DAC Mayotte en 2017. Les photographies ont été faites par les soins de l'auteur aux ANOM.*

Les travaux de recherches historiques sur Mayotte connaissent depuis près de deux décennies un intérêt croissant tant ce territoire est riche historiquement mais encore inexploité au point de vue patrimonial. Le nombre d'études sur le sujet est à ce jour assez réduit, notamment au vu du volume des sources mais aussi en comparaison des bibliographies touchant l'histoire des Comores et de Madagascar.<sup>1</sup>

Le présent rapport a pour objectif de mettre en lumière la zone de Dzaoudzi, située sur l'île de Pamanzi, Petite Terre, à l'Est de la Grande Terre.

En 1843, soit deux ans après la signature du traité de 1841 par lequel Andriantsoly, le dernier Sultan, cédait à la France ses droits sur Mayotte, l'administration coloniale actait la décision de développer sur le rocher de Dzaoudzi une ville entièrement bâtie en dur, ceinte de fortifications afin de protéger la résidence militaire et administrative de la place de Mayotte.<sup>2</sup>

Cette aire va, au fil des décennies, faire l'objet de projets de colonisation tant militaires qu'urbaines. A l'heure actuelle, les nombreux intérêts portés à cet espace, qu'ils soient économique, urbanistique ou patrimonial représentent des enjeux importants en terme de préservation du patrimoine historique de Mayotte. Aussi, les recherches ont porté notamment sur la topographie historique et les différentes phases d'occupation militaire de ces territoires, de 1841 à nos jours.



ANOM – 21 DFC 90 – 5A – Projet d'établissement et de défense - 1844

Ce rapport exposera tout d'abord l'état des sources utilisées pour ces recherches, et ensuite un bref résumé historique de l'aire concernée, à savoir le rocher de Dzaoudzi.

<sup>1</sup>Voir la bibliographie en fin de chapitre.

<sup>2</sup>Voir le rapport Projet Scientifique et Culturel – MuMa

## I – État des sources

En l'absence d'un ouvrage synthétisant les différentes sources de la recherche historiographique sur Mayotte, je me suis attachée à identifier les principaux dépôts d'archives pouvant contenir des informations intéressantes sur l'histoire mahoraise. Toutefois, ce présent chapitre ne présente sûrement pas un guide exhaustif desdites sources mais s'efforce à être le plus complet possible.

Les sources de l'histoire coloniale de Mayotte sont consultables dans plusieurs centres d'archives. Tout d'abord, les Archives Nationales d'Outre-Mer, situées à Aix-en-Provence depuis 1966, regroupent différents fonds issus des anciens dépôts de la Marine, des Archives Nationales, de fonds privés ou encore d'inventaires de fonds provenant de la Bibliothèque Nationale.<sup>3</sup> Les Archives Départementales de Mayotte offrent aussi un grand nombre de documents allant du milieu du XIX<sup>e</sup> à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. L'étude des débuts de la colonisation à Mayotte souffre de la disparition d'un grand nombre d'archives publiques qui ont été détruites en raison des mauvaises conditions de conservation ou lors des échanges entre la colonie et la métropole. Pour les périodes antérieures, l'historien doit essentiellement faire appel à des documents privés, notamment aux récits de missionnaires, de colons ou d'officiers royaux, témoins de la mise en place du système colonial.

### A – Les Archives Nationales d'Outre-Mer

Cette étude documentaire, dont l'objectif est de réaliser un état des sources disponible et une synthèse topo-historique concernant la zone susnommée, a surtout porté sur les fonds des Archives Nationales d'Outre-Mer, situées à Aix-en-Provence. Les fonds sont complexes, car longtemps l'histoire des archives coloniales a été mouvementée. Si la présence française outre-mer date du XVII<sup>e</sup> siècle, une administration spécifique aux colonies ne voit le jour qu'en 1710 avec la création au ministère de la Marine du bureau des Colonies.

Jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, quasiment rien n'est fait pour la sauvegarde des archives locales. Si l'administration centrale attire parfois l'attention des gouverneurs sur la nécessité d'assurer la conservation et le classement des archives, peu de mesures sont prises par suite de négligence, d'insuffisance de locaux, de moyens. En fait, la seule véritable préoccupation concerne la conservation matérielle des papiers, qui sont souvent attaqués par l'humidité et les insectes ou détruits en raison de catastrophes naturelles fréquentes (incendies, tremblements de terre, changements climatiques, cyclones).

Pendant longtemps, les colonies manquent de personnel qualifié pour s'occuper des archives. Les services sont créés tardivement : 1933 à Madagascar par exemple. Les seuls liens avec la métropole sont les missions d'inspection. Beaucoup de services sont dans un état déplorable. Il était trop tard pour que les différents services d'archives qui s'étaient peu à peu constitués aient un cadre de classement uniforme. Ils offrent donc un échantillonnage complet de tous les stades d'organisation et de classement. De plus, les fonds sont souvent lacunaires.

Dans le présent cas, j'ai exploré rapidement tous les fonds sur Mayotte et me suis attachée à dépouiller les fonds relatifs aux fortifications (DFC), à la géographie du territoire (cartothèque, série Géographique) et ceux concernant les travaux publics (TP).

---

<sup>3</sup> Il est possible de consulter en ligne la base de données des Anom, Irel : <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ir>

## 1. Fonds inventoriés

### • Cartothèque et série géographique

Mes premières investigations se sont centrées sur la cartothèque afin de circonscrire *in situ* l'aire concernée. J'ai pour cela consulté les séries Cartes et Plans (coté PL), ainsi que la série générale de la cartothèque (CP) et les séries spécifiques type Musée FOM. Les cartes et plans sont classés selon plusieurs systèmes qui se juxtaposent : par origine (Dépôt des fortifications des colonies, service géographique des Colonies, services géographiques territoriaux), par zone géographique (subdivisions du Dépôt des fortifications des colonies, du service géographique des Colonies), par format (pièces isolées de toutes origines), par localisation ancienne qui a fini par devenir, par abus de langage, une cote (fonds rapatriés des différentes colonies). Le chercheur a intérêt, compte tenu de ces aléas de classement et de cotation, à systématiquement consulter, pour un territoire donné, tous les ensembles disponibles : fonds ministériels, fonds territoriaux rapatriés des différentes colonies, pièces isolées et fonds privés. A côté de fonds bien identifiés, publics ou privés, de très nombreuses cartes ont été extraites des dossiers d'archives auxquelles elles appartenaient et sont conservées en tant que « pièces isolées » auxquelles sont associés les acquisitions et les dons. Par ailleurs il convient de noter que de nombreuses cartes et plans sont encore conservés dans les fonds d'archives, notamment dans les suppléments. D'où la nécessité d'inventorier les autres fonds de manière exhaustive.

La Série Géographique (SG) constitue la base même de toute recherche historique topographique. Elle rassemble des dossiers – et parfois quelques plans ou cartes - relatifs à l'agriculture, les eaux et forêts, l'éducation, les diverses municipalités, les missions religieuses, les affaires juridiques, l'esclavage et l'immigration coloniale pour l'essentiel de 1844 à 1900. Malheureusement, il n'y a pas d'inventaire précis – juste une ébauche de base de données sur fiches cartonnées – et les dossiers sont regroupés par généralités. Le fonds a été sondé intégralement mais contenait beaucoup d'informations générales, surtout sur la Grande Terre. On trouve néanmoins quelques mentions de Dzaoudzi intéressantes que j'ai numérisé. Ce fonds gagnerait à être revu en profondeur car il est d'une grande richesse tant sur le plan économique, agricole, architectural mais aussi social et politique car il regroupe certaines correspondances de gouverneurs mais ces informations sont dispersées dans diverses notes et rapports au sein de plusieurs dossiers et cartons.

En complément de la cartothèque et de la Série Géographique, j'ai consulté le fonds iconographique numérisé dans la Base Ulysse et coté Fi. La série Fi a été créée pour recevoir les documents figurés, à l'exception des documents cartographiques. On y trouvera donc des photographies, des cartes postales, des estampes et gravures, des aquarelles, des lithographies et des affiches, qu'il s'agisse de pièces isolées, d'albums ou de collections. Quelques photographies sur Mayotte et Dzaoudzi nous permettent de nous imprégner des lieux et de la manière de vivre de la période entre la toute fin du XIX<sup>e</sup> et le milieu du XX<sup>e</sup> siècle.

### • Dépôt des Fortifications des Colonies

Le Dépôt des fortifications des colonies, coté DFC a été une source précieuse pour les mémoires concernant les plans d'agglomérations, de fortifications, les cartes et instructions aux gouverneurs, récits de voyage et projets de colonisations. Créé en 1778, le Dépôt des Cartes et Plans des Colonies regroupait les documents graphiques et les mémoires concernant les possessions françaises, provenant d'une part des archives de la Marine et des Colonies, d'autre part des directions des Fortifications locales, le ministre ayant prescrit en juin 1776 l'envoi en France de la collection complète des plans levés dans les colonies et restés sur place. Il devint Dépôt des fortifications pour les colonies en vertu d'un arrêté du 15 nivôse an VIII et fut alors placé sous la responsabilité du premier inspecteur général du Génie. Le décret du 29 juin 1880 remit au corps de l'Artillerie de Marine le service des constructions militaires et des fortifications aux colonies, et supprima le Dépôt des

fortifications, les archives étant transférées dans les locaux de l'inspection générale de l'Artillerie de marine. Peu avant 1914, le fonds fut remis au ministère des Colonies.

Certains manuscrits remontent à la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, dès les débuts de la colonisation en 1841. Il convient de signaler que tous les plans et cartes du DFC ont été extraits des cartons afin d'être numérisés. Ils ne sont donc théoriquement plus communicables, mais j'ai eu l'opportunité de pouvoir récupérer lesdites numérisations. Par ailleurs, de très nombreux documents sont manquants dans les cartons alors que présents sur l'inventaire. Malgré nos recherches, il a été impossible à ce jour de les retrouver.

Les documents trouvés dans le DFC sont la base principale du mémoire sur Dzaoudzi en raison de leur intérêt sur le plan militaire mais aussi urbanistique. S'y trouve de nombreux plans, cartes et projets de fortifications ainsi que des mémoires, des descriptions et des comptes budgétaires qui nous renseignent sur la vie à Dzaoudzi au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

- Travaux Publics

Enfin, le fonds des Travaux publics, conserve deux cartons sur Mayotte. Ce fonds rassemble les décisions du Comité des Travaux Publics, institués par décret le 21 novembre 1895 et dépendant du sous-secrétaire d'État aux Colonies. Ce comité émettait un avis sur les affaires relevant des travaux publics dans les colonies, notamment sur les projets de concession et de construction de chemin de fer, la navigation et les constructions navales, les mines ainsi que les bâtiments civils. Les procès-verbaux des séances tenues entre 1890 et 1912 ont été conservés dans leur intégralité, ceux des séances postérieures présentant par contre un état très lacunaire. L'ensemble permet de connaître des conditions de la préparation des textes réglementaires et des débats qui se sont développés autour de la politique de travaux publics outre-mer. L'éclairage et le balisage des ports, la navigation fluviale, la construction des plus petits tronçons de voies ferrées, celle de ponts suspendus ou tournants, les choix de la fonte pour les tuyaux de conduite d'eau ou d'un vernis particulier pour lutter contre la pourriture des bois, l'érection d'hôpitaux militaires, de bureaux de postes, de palais de justice, de prisons, de résidences ou de maisons démontables, tout est abordé dans ces registres. Concernant Mayotte, ils contiennent, en particulier, des documents purement techniques type plans et profils des voies et ouvrages d'art, des devis extrêmement détaillés, des études et projets qui, dans leur motivation, révèlent une analyse des données économiques, ainsi que les perspectives à moyen et à long terme d'une politique de développement des infrastructures, de nombreux rapports (inspections, missions) ainsi que des programmes de travaux et des états de situation de travaux, surtout maritimes.

## 2. Autres fonds

En plus des fonds précédemment décrits, il existe d'autres fonds conservant des documents sur Mayotte. Néanmoins, après de brefs sondages dans ces différents cartons et registres, il est apparu que leur étude ne serait pas pertinente pour ce rapport mais il est bon de les mentionner en vue d'études ultérieures.

- Archives Anciennes de Madagascar (sous-série 4Z)

Avant l'établissement du protectorat en 1885, la France était déjà implantée dans l'Océan indien (Mayotte, Nossi-Bé) et en certains points de Madagascar, dont Sainte-Marie, Tamatave et Fort-Dauphin. Des correspondances s'échangèrent entre les différentes autorités françaises et avec le ministre de la Marine et des Colonies ; les administrations embryonnaires se développèrent, produisant des archives dont l'ensemble constitue le fonds historique. Ces archives présentent un grand intérêt pour l'histoire des relations franco-malgaches pré-coloniales et pour l'histoire de

l'influence française dans l'océan Indien aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

La sous-série 4Z comprend 4 Z. Nossi-Bé, Mayotte et la côte Nord-Ouest de Madagascar (1841-1897) dont des traités, conventions et accords divers passés par les sultans ou rois de Mayotte, Moheli, Anjouan, Grande Comore avec les gouvernement de la France, de l'Angleterre, des États-Unis, et avec des particuliers (1841-1892), la succession de Henri de Balzac (après 1858), les délibérations du conseil d'administration de Mayotte et dépendances (1874-1878), la correspondance diverse de 1842 à 1877 et les arrêtés, ordres et décisions du commandant supérieur de Mayotte et dépendances (1846-1877).

- Actes du pouvoir central

Les actes du pouvoir central (1802 – 1965) correspondent à des lois, décrets, ordonnances, décisions, arrêtés, circulaires. Ces actes concernent l'organisation administrative, judiciaire et religieuse, les nominations, promotions et admissions à la retraite de personnel civil et militaire, les attributions de décorations, l'approbation des décrets pris par les administrations coloniales sur place notamment en matière de budgets et de travaux publics, des mesures de grâces ou de remises de peines, l'acceptation de legs, la ratification de traités, l'aliénation ou l'acquisition de biens domaniaux. Concernant Mayotte, ces décisions, dont la plupart concerne le personnel colonial sont classées dans trois cartons.

- Série B - Correspondance générale et registres divers (1841/1960) <sup>4</sup>

Les archives du fonds du gouvernement général de Madagascar proviennent des cabinets civil et militaire des gouverneurs généraux et des hauts-commissaires, ainsi que du secrétariat général et de la direction des Affaires politiques du Gouvernement général ou du Haut-Commissariat. Les sous-séries 5 B, 6 B et 7 B ne sont pas seulement intéressantes pour l'histoire des îles de Nossi-Bé, de Sainte-Marie et de Mayotte, mais aussi pour l'étude de la présence française dans l'Océan indien pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles complètent la documentation que renferme la série Z (Fonds historique).

Dans la sous-série 7 B, la correspondance au départ du commandant de Mayotte comporte des récits de naufrages au XIX<sup>e</sup> siècle. Les sous-séries 9 B et 10 B représentent une source secondaire, les analyses des correspondances, des arrêtés, des décisions et des circulaires, étant des plus sommaires et n'indiquant que leur objet et leur date. Concernant Mayotte, les cotes de la série 7B vont de 1 à 87 et ont été microfilmés (les originaux ne sont donc plus communicables).

Les télégrammes à l'arrivée et au départ de l'administration centrale (1889/1960) constituent une autre source précieuse de la correspondance entre la métropole et la colonie. Il s'agit d'une série constituée par le ministère des Colonies au quotidien : les télégrammes échangés avec les autorités administratives locales, généralement des gouverneurs, parfois de hauts-commissaires. Ils sont regroupés en deux types de registres : « arrivée » et « départ », classés dans l'ordre chronologique. Cette série présente l'intérêt de montrer tout le fonctionnement du ministère des Colonies au quotidien, et de concerner toutes les colonies, et portent sur de nombreuses affaires ponctuelles (notations de fonctionnaires non reçues, nouvelles pour des familles, paiement de factures ou livraisons...) mais ils intéressent aussi l'histoire événementielle, politique et économique des territoires.

---

<sup>4</sup> *Archives du gouvernement général de Madagascar. Série A. Actes officiels. Série B. Correspondance générale et registres divers.* Répertoire numérique par Daniel Ledoux, 1976, 225 pages.

- Affaires Politiques

Les archives de la direction des Affaires politiques traitent notamment des sujets suivants : constitution générale du domaine colonial, législation et réglementation en matière politique, administrative et sociale, contrôle général de la vie politique et administrative, approbation des budgets locaux, fiscalité, législation du Domaine, des concessions, de la propriété foncière, immigration et émigration, travail indigène, régime du travail, affaires judiciaires et affaires musulmanes (situation politique des pays musulmans, panislamisme, presse musulmane). Une sous-série concerne spécifiquement Mayotte.

- Dépôt des Papiers Publics de Colonies

Le Dépôt des Papiers Publics de Colonies regroupant les recensements, les registres paroissiaux mais surtout les minutes notariales est la principale source concernant les différentes mutations de propriétés entre la fin du XVIII<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle. S'y trouve aussi conservés les registres des greffes, d'état civil et les recensements.

En 1776, un édit porte la création d'un établissement des papiers publics des colonies à Versailles. Un souci évident de centralisation monarchique, mais aussi de bonne conservation de toutes sortes de documents précieux qui sans cela aurait disparu inéluctablement. Y seront déposés les duplicata des actes de catholicité, des registres d'inhumation des hôpitaux, d'actes judiciaires ou extra-judiciaires concernant les personnes et les propriétés, dont les minutes des actes notariés et au départ des colonies. Les actes anciens seront recopiés dans la mesure du possible, les nouveaux seront faits en triple exemplaires. Cependant, il s'agit malheureusement de copies simplifiées, dans lesquelles n'ont été reproduites *in extenso* que les éléments essentiels, appelés doubles-minutes, concernant les droits des personnes en matière immobilière et la sécurité de l'État et susceptibles de faire preuve en cas de contestation d'une propriété immobilière par exemple devant les tribunaux.<sup>5</sup> Inversement, beaucoup de mentions considérées comme secondaires au regard du droit de la propriété n'ont pas été retranscrites.

À l'inverse des autres colonies et en raison des difficultés de conservation dues au climat mahorais, les Anom conservent les originaux des registres tandis que les Archives Départementales ont gardé les copies. Le DPPC constitue donc une masse documentaire énorme et très instructive, allant de 1777 à 1912, dans laquelle le chercheur doit beaucoup tâtonner, comptant sur le flair et l'intuition qui finissent toujours, à la longue, par résulter de la fréquentation des sources, et beaucoup de chance. En dehors du répertoire numérique succinct qui liste uniquement les notaires, les lieux d'exercice et les années de pratique, aucun autre instrument de recherche ne permet de naviguer à travers cet océan. Pour certaines années et certaines études, un répertoire des actes a été établi par le notaire lui-même et joint aux minutes mais c'est très loin de constituer un cas général, surtout pour les périodes antérieures à 1900. D'autre part, certains actes font simplement l'objet d'un résumé, parfois fort bref, et pour d'autres encore, le notaire s'est tout juste limité à l'intitulé et aux noms des parties, sans plus de précisions. Ce n'est donc pas une source facilement abordable de prime abord, puisqu'il faut partir tout d'abord des références éparses croisées çà et là au hasard des dépouillements puis remonter d'acte en acte, de cote en cote comme on tire sur le fil d'une pelote de laine avant de découvrir le notaire le plus riche et le plus intéressant pour la période ou la zone géographique étudiée. Au bout du compte, quelque ingrat et fastidieux que soit l'effort fourni pour dé-complexifier ce fonds, il vaut toujours la peine de le consentir par la moisson d'informations qui en résultent et qui ne se trouvent le plus souvent que là.

---

<sup>5</sup> Voir Direction des Archives de France et du Conseil Supérieur du Notariat : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/3406>.



## B – Les autres centres d'archives

En sus des Anom, il existe d'autres fonds d'archives sur Mayotte que je n'ai pas eu le temps d'explorer pour cette mission. En voici une liste non exhaustive, fondée sur la connaissance des sources historiographiques acquises lors de mes recherches aux Anom.

### 1. Les Archives Nationales

Les Archives Nationales ont pour mission de collecter, classer, inventorier, conserver, restaurer, communiquer et mettre en valeur les archives publiques provenant des administrations centrales de l'État, les archives des notaires de Paris et des fonds privés d'intérêt national. Se trouvent conservés sur le site de Pierrefitte-sur-Seine les documents afférents aux anciennes colonies après 1962, jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle et portant notamment sur des questions urbanistiques, maritimes et administratives. Trente-deux inventaires ont donné une réponse positive au mot-clef « Dzaoudzi » : Direction des territoires d'Outre-Mer de la République ; Sous-direction des affaires économiques et financières et du plan ; Fonds de la commission des phares ; Transports ; Direction des affaires politiques, administratives et financières ; Sous-direction des affaires politiques (1954-1990) ; Inspection générale de l'administration (1971-1984) ; Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres : acquisition de terrains classés (1977-2002) ; Inspection générale territoriale des départements et territoires d'Outre-Mer (1940-2009).<sup>6</sup> En tout, il y a 42 résultats portant sur l'occurrence spécifique de « Dzaoudzi » et 1251 résultats dans 601 inventaires portant sur Mayotte.

### 2. La Bibliothèque Nationale de France

La Bibliothèque Nationale de France conserve des cartes et plans dans le département éponyme, dont certains inventaires sont imprimés.<sup>7</sup> Grâce à la base numérique Gallica, j'ai pu sauvegarder des documents iconographiques portant sur le rocher de Dzaoudzi. Par ailleurs, beaucoup de périodiques et de revues, ainsi que des livres peuvent livrer un témoignage intéressant de la vie à Mayotte du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours.

### 3. Le Service Historique de la Défense

Le Service Historique de la Défense est l'héritier des dépôts de la Guerre et de la Marine fondés en 1688 et 1699. Sous sa forme actuelle, il est un service récent, créé en 2005 par la réunion des services historiques de l'armée de Terre, de la Marine, de l'armée de l'Air et de la Gendarmerie nationale, ainsi que des services du personnel civil et des anciens combattants. Dans ce fonds considérable, dispersé sur plusieurs sites (Vincennes, Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon, Caen, Châtellerauld et Pau) se trouvent de nombreuses cartes militaires,<sup>8</sup> mémoires, rapports et projets de défense de la côte mahoraise. Quatre sites sont particulièrement pertinents concernant l'histoire de Mayotte : Vincennes, Brest, Lorient et Toulon.<sup>9</sup>

Le site de Vincennes, tout d'abord, conserve les archives techniques et administratives du ministère de la Défense et des ministères qui l'ont précédé. Les séries GR V (génie) et GR W (artillerie), datant du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, ainsi que MV KK (défense sous-marines, 1866 – 1913) et MV MS et SH (cartes et plans et service hydrographique) pourraient être intéressantes.

---

<sup>6</sup> <https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/>

<sup>7</sup> Foncin M., Destombes M., de La Roncière M., *Catalogue des cartes nautiques sur vélin conservées au département des Cartes et plans*, Paris, Bibliothèque nationale, 1963, 315 pages.

<sup>8</sup> SHD, Plans des « atlas des ports », établissements hors des ports et colonies, 1677-1890, MV DD2 691-720

<sup>9</sup> Heiser S., Teixer N., *Archives militaires, mode d'emploi*, Paris, Archives et Culture, 2013, 79 pages.



Le SHD de Brest a pour mission de collecter, classer et conserver les documents produits par l'ensemble des services de la Marine implantés en Atlantique mais aussi à l'étranger. A ce titre, il est possible que des documents concernant Mayotte soient classés dans les plans du Génie (MB Z, 1818 – 1900) ou dans la série regroupant les colonies et pays étrangers de 1851 à 1892 (MB R).

Toutefois, le SHD de Lorient, qui conserve les archives de la Marine en océan Indien pour une période allant du XIX<sup>e</sup> siècle à l'an 2000 me semble plus prometteur. On pourra consulter - outre les fonds habituels sur les ports et arsenaux (ML D) et les constructions navales (ML G) - les séries ML V (iconographie, 1902 – 1993), mais surtout la série ML 1P qui collationne les archives de la Compagnie des Indes dès 1733.

Enfin, les archives de la Marine, conservées au SHD de Toulon remontent pour les plus anciennes au XVII<sup>e</sup> siècle. Elles sont constituées de documents produits pour l'organisation, les opérations et le fonctionnement des services de la Marine implantées en Méditerranée. Depuis 2000 s'y ajoutent les documents produits par la Marine en océan Indien (séries MT B, défense des côtes, 1637 – 1938 et MT R, colonies, pays étrangers, consultas, 1694 – 1963).

#### 4. Les Archives Départementales

Les Archives de Mayotte, anciennement archives territoriales sont devenues un organe du département depuis mars 2011, date à laquelle Mayotte est devenue le cinquième département français d'Outre-Mer. Elles disposent de 8 fonds d'archives répartis en 620 mètres linéaires, concernant surtout l'état-civil, les archives notariales, les lois, ordonnances, arrêtés, les domaines, hypothèques, travaux publics, transport, justice entre autres.

Les fonds sont divisés en deux : ceux antérieurs à 1940 (sus cités) et ceux postérieurs, à savoir la série W, accueillant les archives administratives et judiciaires postérieures au 10 juillet 1940.<sup>10</sup>

On le voit, la multiplicité des sources et des inventaires, sur des supports différents (numérique, imprimé, inventaires manuscrits datant du XIX<sup>e</sup>, fiches cartonnés) peut être un frein à une recherche rapide et complète. L'exhaustivité, pour autant que l'on puisse utiliser ce terme en recherche archivistique ne s'obtient qu'après dépouillement de tous les inventaires mis à la disposition des chercheurs. Les manuscrits forment un ensemble hétéroclite, réparti dans des fonds divers, dont on peut dire incidemment qu'aucun n'est complet. La plupart d'entre eux sont consultables mais certains ont été microfilmés ou numérisés récemment. Les microfilms (coté Miom) sont une méthode d'archivage datant des années 70 consistant à photographier en noir et blanc les manuscrits. La qualité de ces bobines a mal vieilli et la netteté des photos est par moment d'une qualité moindre. Malgré ces inconvénients, les archivistes préfèrent communiquer les microfilms que les documents originaux. Il faut donc bien souvent demander une dérogation afin de pouvoir consulter les manuscrits si leur état le permet, ce qui a ici été possible dans certains cas. En tout état de cause, le chercheur doit apprendre à composer avec ces difficultés, aussi frustrantes soient-elles. Mais il doit aussi également consulter les éléments de la documentation imprimée, dont l'archivage semble obéir à une logique plus rationnelle.

---

<sup>10</sup> Lebel A., "Renaître de ses cendres : les archives départementales de Mayotte", *Taarifa*, n° 1, avril 2009, pages 7 à 16, consultable aux Anom, cote BIB AOM/22 716.

## C – Les sources imprimées

Les sources imprimées fournissent des informations sur divers domaines de la vie coloniale et départementale, et incidemment sur l'histoire des populations amérindiennes avant contact. Il peut être utile de s'en inspirer dans le cadre d'un mémoire plus exhaustif. Ces sources aux sujets variés sont relativement abondantes. En voici une bibliographie non exhaustive.

- Allibert C., *Histoire de Mayotte, île de l'archipel des Comores avant 1841*, Paris, Université Panthéon-Sorbonne, Centre de recherches africaines, 1977, 525 pages.
- Ahamadi S., *Mayotte et la France de 1841 à 1912*, Mayotte, Éditions Mahoraises, 1999, 202 pages.
- Attoumani M.A, Gourlet J.F., Rémions J.C, *Faisons de l'histoire à Mayotte*, Paris, Hatier, 1995, 175 pages.
- Caminade P., *Comores-Mayotte, une histoire néo-coloniale*, Marseille, Agone, 2003, 187 pages.
- Colloque des chrétiens pour l'autodétermination des départements et territoire d'Outre-Mer, *Encore la France coloniale : Djibouti, Antilles, Guyane, Mayotte, Nouvelle Calédonie, Réunion, Tahiti*, Paris, L'Harmattan, 1976, 164 pages.
- Delhorbe C., « Mayotte et les Comores », in *Bulletin du Comité de Madagascar*, 1899, n°3, pages 153-174.
- Denis I., « Les lieux de mémoire à Mayotte », in *Outre-Mers*, Saint-Denis, Société Française d'Histoire d'Outre-Mer, 2006, tome 94, n°350-351.
- Dupont H., « Mayotte : son passé, son présent, son avenir », in *Bulletins et Mémoires de la Société Africaine de France*, 1892, pages 119-134.
- Faurec U., *Centenaire du rattachement à la France des îles Nossi-Bé et Mayotte*, Tananarive, Imprimerie officielle, 1942, 257 pages.
- Gohin O., Maurice P., *Mayotte : actes du colloque tenu à Mamoudzou les 23 et 24 Avril 1991*, Saint-Denis, Université de la Réunion, 1992, 369 pages.
- Henrique L, *Les colonies françaises : notices illustrées*, Paris, A. Quantin, 1890, volume 1 sur 6.
- Maccarthy O., « Les îles arabes », in *Îles africaines de la mer des Indes*, Monographie, pages 115 à 144.
- Mackau, baron de, « Lettre faisant connaître aux chambres de commerce les dispositions qu'il vient d'adopter pour qu'à l'avenir les bâtiments de commerce trouvent les moyens de se réparer à Mayotte », in *Annales Maritimes*, 1846, page 116.
- Maestri E., *Les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien et la France de 1815 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1994, 224 pages.

- Martin J., *Histoire de Mayotte, département français*, Paris, Les Indes Savantes, 2010, 184 pages.
- Martin J., *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs. Tome 1, Razzias malgaches et rivalités internationales (fin XVIII<sup>e</sup> – 1875)*, Paris, L'Harmattan, 1983, 612 pages.
- Martin J., *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs. Tome 2, Genèse, vie et mort du Protectorat (1875-1912)*, Paris, L'Harmattan, 1983, 477 pages.
- Ménier M.A., « Les archives de la section outre-mer et les ports de l'océan Indien, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles », in *Les ports de l'océan Indien, XIX<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècles*, Table ronde IHPOM, CHEAM et CERSOI, Sénanque, Institut d'Histoire des pays d'Outre-Mer, Université de Provence, 1982, pages 78-91.
- Meyer J., Tarrade J., Rey-Goldzeiger A., Thobie J., *Histoire de la France coloniale des origines à 1914*, Paris, Armand Colin, 1991, 846 pages.
- Office Colonial, *L'île de Mayotte*, Monographie, 1908, 35 pages.
- Piolet J.B., Noufflard Ch., Chaily-Bert J., *Empire colonial de la France : Madagascar, la Réunion, Mayotte, les Comores, Djibouti*, Paris, Firmin-Didot, 1900, 218 pages.
- Porgès L., *Sources d'information sur l'Afrique noire francophone et Madagascar*, Paris, Documentation Française, 1988, 383 pages.
- Protet L., *L'île de Mayotte. Extrait d'un rapport adressé en mai 1845 au ministre de la Marine*, Monographie, 1845, pages 150-153.
- Tardieu A., « Mayotte : géographie », in *L'encyclopédie moderne*, tome 19, non daté, pages 405-415.
- *Tarifaa, revue des Archives Départementales de Mayotte*, Conseil Général de Mayotte, n°2, 2010.
- Thierry G., « Notes sur Mayotte », in *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*, Société Havraise d'Études Diverses, 1908, 16 pages.
- Umar Abu Bakr C., *Mayotte, plaque tournante et microcosme de l'océan Indien occidental. Son histoire avant 1841*, Paris, Anthropos, 1984, 352 pages.
- Vienne E., *Notices coloniales. Notice sur Mayotte et les Comores*, Paris, Alcan-Lévy 1900, 200 pages.

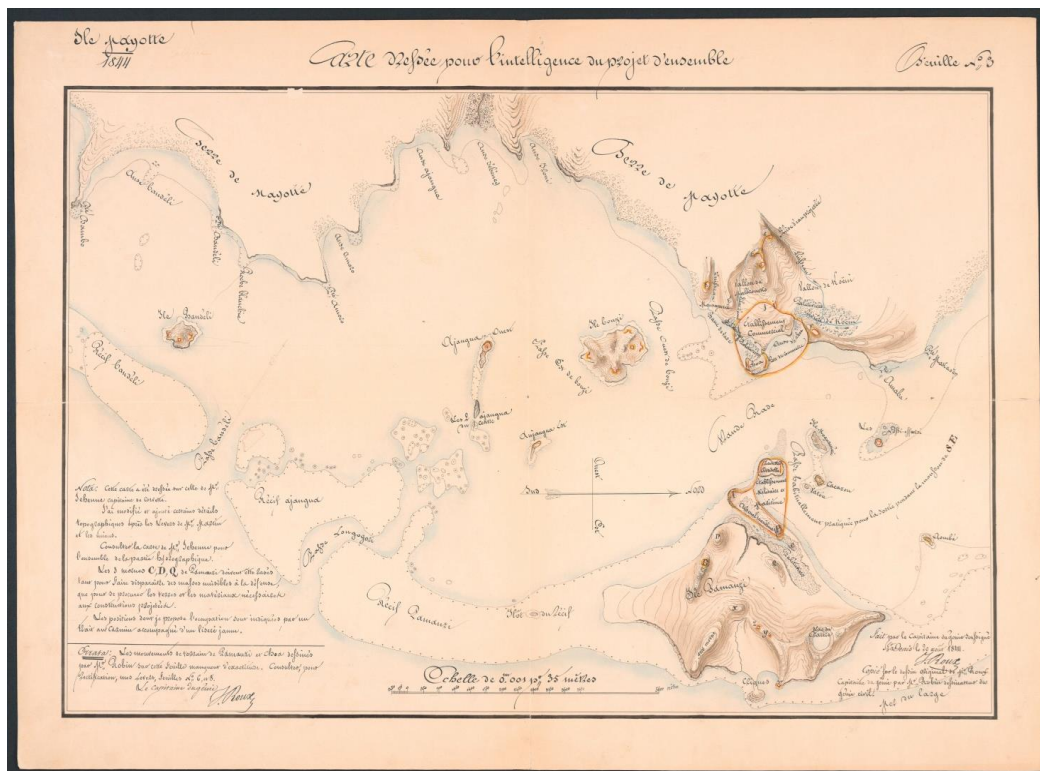
## D – Méthodologie de collecte des données.

Une fois la liste des sources mise au clair, j'ai donc exploré systématiquement tous les inventaires des Anom, sur quelque format que ce soit en ciblant les mentions spécifiques de Mayotte, Dzaoudzi, mais aussi Pamanzi et L'abattoir. Chaque cote a été identifiée, commandée et visualisée. Au vu de la durée limitée de la mission, et malgré le retard pris pour le rendu du rapport à cause de l'exponentialité des sources au fur et à mesure des recherches, j'ai pris le parti de photographier tous les documents et plans me semblant pertinents dans le cadre de cette mission et de les analyser par la suite. Le matériel que j'utilise consiste en trois appareils photos : un Canon Eos 600 D monté sur un pied et déclenché à distance par télécommande, un Canon 70D et un Nikon D7100 en appoint.

Toutefois, et malgré toutes les précautions prises, il se peut que certaines photos soient floues ou mal cadrées si le format ne permet pas d'utiliser le trépied. De plus, on peut parfois avoir à numériser des cartes ou des documents protégés par un film plastique inamovible. Dans ces cas-là et vu les éclairages limités et l'interdiction du flash dans les salles de lecture, il peut y avoir un reflet gênant. De même dans certains manuscrits à l'encre bleue ou sépia, la patine du temps rend la lecture parfois difficile ce qui contraint à recourir à un logiciel de retouche d'images pour foncer artificiellement les ombres et les contrastes afin de pouvoir exploiter le document. Dans tous les cas, je peux refaire certaines photos si la qualité ne convient pas.

Afin de traiter au mieux les documents numérisés, une base de données détaillée a été créée afin d'être la plus exhaustive et pertinente possible. Sur format Excel, elle comprend sept rubriques (fonds, cote, folio, date, description, nature et mention spéciale) et permet une navigation simplifiée dans les sources grâce aux opérateurs booléens.

Les photographies des documents sont classées successivement par centres d'archives, par fonds, par cote, et par numéro de dossier. Exemple : pour le rapport du DFC intitulé « Rapport sur la situation actuelle des moyens de défenses de la colonie » et coté 21 DFC 92 - 623, il se trouve dans les dossiers Anom, puis DFC (Dépôt des Fortifications des Colonies) puis dossier 21 DFC 92, sous-dossier 623. C'est donc un classement par arborescence basé sur les cotes attribuées par les centres d'archives.



21 DFC 90 – 15 – Carte levée pour l'intelligence du projet d'ensemble – Août 1844

## II – Essai de topographie historique du rocher de Dzaoudzi

### A – Bref rappel historique

En dépit d'une présence française dans l'archipel de Mayotte datant du deuxième quart du XIX<sup>e</sup> siècle, nombreuses sont les méconnaissances des historiens sur l'histoire de cette région. En effet, les spécialistes de l'histoire contemporaine se sont bien plus intéressés à l'histoire de Madagascar ou des Comores qu'à l'ensemble des îles situées sur la côte Nord Ouest de Madagascar : l'île de Mayotte ou Grande Terre et l'île Pamanzi ou Petite Terre.<sup>11</sup>



ANOM 21 DFC 90 – 18A - Plan des côtes de l'île de Mayotte, des îlots et récifs qui en dépendent par Messieurs Jehenne et Trehouart – 1844

À la chute de Charles X en 1830, Louis-Philippe prend les rênes de la France. En acceptant de recueillir et de consolider l'héritage laissé par son prédécesseur, malgré l'hostilité relative des Anglais et d'une partie de l'opinion française, le roi entame un tournant dans la politique coloniale française.

<sup>11</sup> Caminade P., *Comores-Mayotte, une histoire néo-coloniale*, Marseille, Agone, 2003, 187 pages.

En effet, en invoquant une perspective nouvelle qui vise en réalité la restauration militaire et politique de la France, Louis-Philippe introduit une mutation importante de la colonisation française, basée désormais sur des « raisons de prestige »<sup>12</sup> et non plus sur des considérations économiques et mercantiles.<sup>13</sup> Ainsi la Restauration va organiser la conquête d'Alger dans le but de rétablir le prestige et la grandeur française, en berne depuis Waterloo. Toutefois, même s'il n'existe pas de définition concrète de cette nouvelle doctrine colonialiste, l'action de Louis-Philippe n'en reste pas moins un changement irréversible qui va perdurer sous les régimes suivant et surtout sous la III<sup>e</sup> République qui manifeste un engouement certain pour l'Outre-Mer.<sup>14</sup> L'ancien fondement commercial de la politique coloniale traditionnelle cède donc le pas à des raisons essentiellement politiques, visant entre autres à contester diplomatiquement l'hégémonie anglaise en terme d'expansion coloniale. En nommant François Guizot, ancien ambassadeur à Londres, ministre des Affaires Étrangères en 1840, le roi s'emploie à mettre en œuvre une politique coloniale peu conflictuelle avec la Grande-Bretagne tout en promouvant la colonisation comme « un élément de prestige international ».<sup>15</sup> De fait, Guizot, dont le premier souci est de maintenir la paix et de restaurer les relations amicales avec les autres puissances européennes ne souhaite pas entrer en conflit ouvert avec la puissance anglo-saxonne et met donc en place une politique expansionniste idéologique : la France se doit d'être présente dans le monde pour protéger son commerce et partager ses Lumières.<sup>16</sup>

Le blocus naval de Veracruz au Mexique – aussi appelé « Guerre des Pâtisseries »,<sup>17</sup> la campagne militaire contre Abd El Kader en Algérie ou les débats autour de la Question d'Orient<sup>18</sup> sont autant de jalons posés pour restaurer la grandeur de la France.

Dans l'océan Indien, en 1810, la perte de l'Île de France<sup>19</sup> permet à la Royal Navy de régner en maître dans la zone. Malgré la possession de l'île Bourbon, ruinée par une série de catastrophes climatiques, la France cherche un nouveau port d'attache dans l'océan Indien. La découverte de l'archipel de Mayotte au nord-ouest de Madagascar en 1840 est donc une opportunité pour les Français d'acquérir une nouvelle possession outre-mer et d'étendre leur influence dans l'océan Indien. En effet, « entourée d'un anneau corallien formant protection contre les houles océanes, Mayotte semble posséder, autour du rocher de Dzaoudzi, un mouillage susceptible d'accueillir les navires en toute saison, comme autrefois Port Louis à Maurice. »<sup>20</sup>

---

<sup>12</sup> Deschamps, H., *Les méthodes et les doctrines coloniales de la France du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1953, page 99.

<sup>13</sup> Citons le régime de « L'Exclusif », système commercial sur lequel se fonde la colonisation moderne et consistant à assurer à la métropole un monopole d'exploitation des colonies. Bély L. dir, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 2010, 1408 pages.

<sup>14</sup> Ahamadi S., *Mayotte et la France de 1841 à 1912*, Mayotte, Éditions Mahoraises, 1999, pages 18 à 28.

<sup>15</sup> Meyer J., Tarrade J., Rey-Goldzeiger A., Thobie J., *Histoire de la France coloniale des origines à 1914*, Paris, Armand Colin, 1991, page 329.

<sup>16</sup> Meyer J., Tarrade J., Rey-Goldzeiger A., Thobie J., *Histoire de la France coloniale des origines à 1914*, Paris, Armand Colin, 1991, page 348.

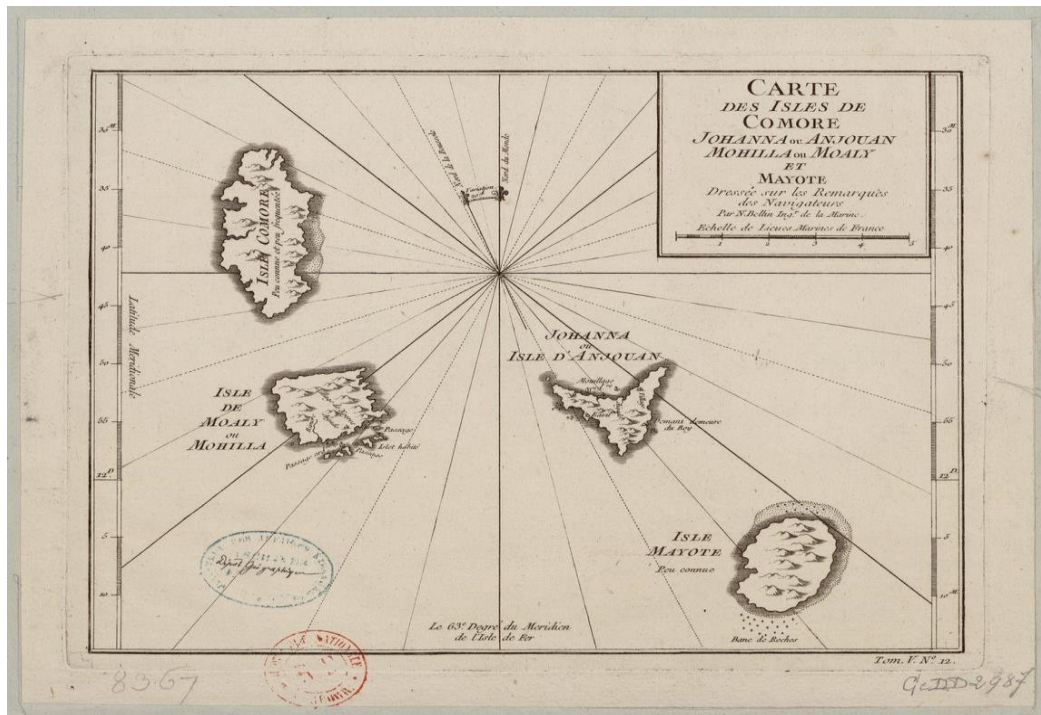
<sup>17</sup> Le 4 septembre 1838, le saccage à Mexico d'une pâtisserie tenue par un Français entraîne une guerre entre la France de Louis-Philippe et le tout jeune Mexique. Cette « guerre de la pâtisserie » se soldera par la destruction du port de Veracruz. La France utilise donc l'argument de la défense de ses ressortissants pour intervenir militairement et, par la même occasion, obliger le Mexique à s'ouvrir au commerce avec elle. C'est une illustration inattendue de la « politique de la canonnière » pratiquée par ailleurs contre les Chinois et autres Orientaux. Weymuller F., *Histoire du Mexique*, Paris, Presses Universitaires de France (PUF), 1953, page 90.

<sup>18</sup> La Question d'Orient est le terme utilisé pour qualifier l'implication des diverses puissances européennes, principalement la France, le Royaume-Uni et la Russie ainsi que, dans une moindre mesure l'Autriche-Hongrie, l'Italie et l'Allemagne en Méditerranée orientale et dans les Balkans profitant des difficultés de l'Empire Ottoman de 1774 à 1918. Cf Frémeaux J., *La Question d'Orient*, Paris, Fayard, 2014, 624 pages.

<sup>19</sup> Actuelle île Maurice

<sup>20</sup> Maestri E., *Les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien et la France de 1815 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1994, p.41, note 34.





Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Carte des Comores par Belin – 1747 - BNF

Cette position stratégique fait de Mayotte une place forte convoitée par les seigneurs voisins, qu'ils soient de Madagascar, de Boina, d'Anjouan ou de Mohéli. Ainsi, au moment de l'arrivée des Français, Mayotte est sous la coupe du sultan Andriantsoly. En effet au terme de près de dix ans de luttes entrecoupées d'exil et de guerres de palais entre les souverains de Madagascar, les sultans de Mayotte et d'Anjouan et les rois de Mérima et Boina, l'ex-potentat du Boina, Andriantsoly, se réfugie en terre mahoraise en 1832, accueilli par son allié le sultan Boina Combo.<sup>21</sup>

Le capitaine de vaisseau Aimable Jehenne,<sup>22</sup> commandant de *La Prévoyante*, analyse dans son rapport<sup>23</sup> les conditions d'accès au pouvoir d'Andriantsoly : « Depuis cette époque, vers 1837, Andriantsoly régna paisiblement à Mayotte, non sans y faire quelques mécontents (...) mais il était maître de l'île par droit de conquête. »

Toutefois, de nouvelles incursions malgaches forcent le sultan à se réfugier dans la place forte de Dzaoudzi et à écrire aux autorités britanniques afin de leur demander de l'aide, contre la cession de l'île et des droits sur le Boina. Désireux d'éviter une situation « passablement embrouillée »,<sup>24</sup> l'Amirauté britannique refuse la proposition. En 1840, sur le point de perdre son trône, Andriantsoly se tourne alors vers la France.

<sup>21</sup> Au sujet de la situation géopolitique complexe de la zone entre 1830 et 1840, il convient de s'appuyer entre autres sur Martin J., *Histoire de Mayotte, département français*, Paris, Les Indes Savantes, 2010, pages 36 à 42 et Ahamadi S., *Mayotte et la France de 1841 à 1912*, Mayotte, Éditions Mahoraises, 1999, pages 29 à 49. Les deux auteurs ont d'ailleurs une approche différente des événements de cette période mais aussi de la personnalité complexe d'Andriantsoly.

<sup>22</sup> Aimable Constant Jehenne, né le 15 septembre 1799 à Saint-Malo de la Lande, élève à l'École Spéciale de Marine de 1814 à 1815, enseigne de vaisseau en 1841. Associé à Passot lors de plusieurs missions dans le Canal du Mozambique, il fut spécialiste des recherches hydrographiques et rédigea des rapports de missions et cartes sur Mayotte (cf ANOM, SG Madagascar et les séries CP et PL). Nommé capitaine de vaisseau en 1846, contre-amiral préfet maritime de Brest en 1855, il mourut en 1863. Broc N., *Dictionnaire des Explorateurs français du XIX<sup>e</sup> siècle*, T.4, Océanie, Paris, CTHS, 2003, pages 208 et 209.

<sup>23</sup> ANOM, SG Madagascar carton 224, dossier 476 : « Renseignements maritimes sur l'île de Mayotte », juin 1841.

<sup>24</sup> Martin J., *Histoire de Mayotte, département français*, Paris, Les Indes Savantes, 2010, page 42.



Il m'est bien agréable d'avoir à vous  
annoncer que le grand Roi des Français a ratifié  
le traité que vous avez passé avec M. le capitaine  
Passot, le 25 Avril 1841, par lequel vous  
vous êtes placé sous la puissante protection  
de sa Majesté, et vous lui avez cédé, en  
toute propriété, l'île Mayotte.

SG - MAD 224 - 476

SG MAD 224 - 476 – Lettre du contre-amiral gouverneur – Mai 1843

Face aux tentatives de conquête dont elle faisait l'objet, Mayotte lança de fait un appel au secours à l'une des grandes puissances maritimes du moment. Le gouverneur de Bourbon, Anne Chrétien de Hell, demande alors aux capitaines Jehenne et Passot de prendre contact avec le sultan Andriantsoly, qui réclame des armes et des munitions de guerre et paraît disposé à céder facilement à la France son nouveau royaume. L'année suivante, *la Prévoyante* est renvoyée à Mayotte avec des instructions spéciales : M. Jehenne explore les rades et dressa la carte de l'île, tandis que M. Passot conclut, le 25 avril 1841, avec Andriantsoly, au nom du gouverneur de la Réunion, un traité par lequel l'île Mayotte était cédée en toute propriété à la France.<sup>25</sup>

---

<sup>25</sup> ANOM, 4Z 151, version arabe du traité et SG Madagascar, carton 220 dossier 464.

« Habitants de Mayotte

« Le haut et puissant monarque qui règne  
« sur des millions de sujets tant musulmans que  
« chrétiens dont les possessions s'étendent du  
« levant au couchant et les navires sillonnent  
« toutes les mers, Louis Philippe 1<sup>er</sup> Roi des  
« français a bien voulu accepter l'offre que vous  
« lui avez faite de la cession en toute propriété et  
« souveraineté de l'île Mayotte et son représentant  
« à Bourbon m'a envoyé vers vous pour vous  
« commander et vous protéger contre vos ennemis.

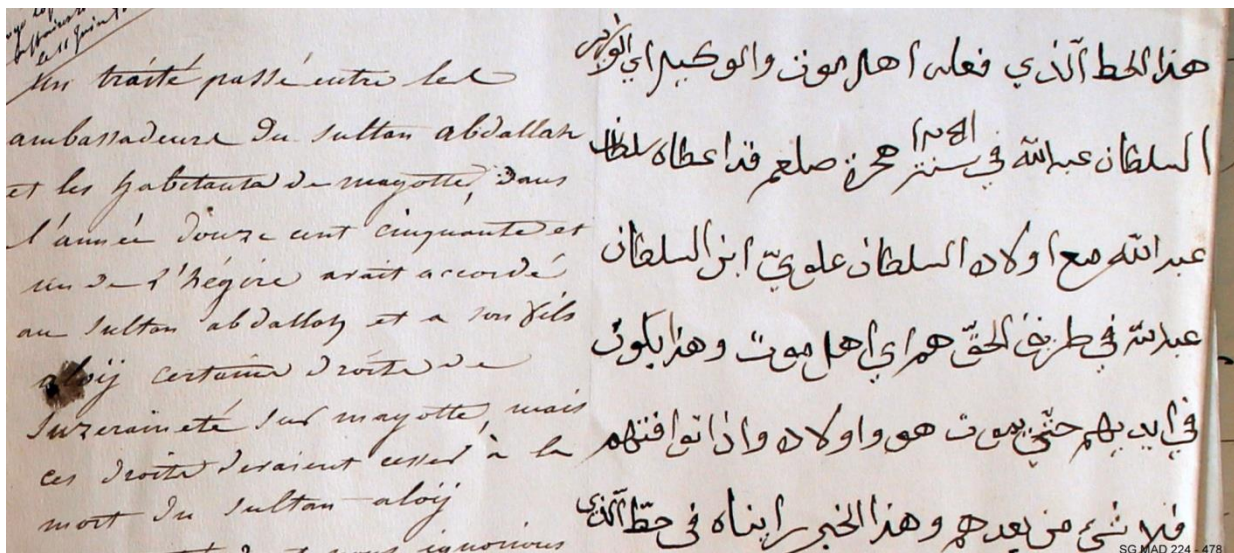
« Habitants de Mayotte, le règne du Roi  
« des français est le règne de la justice et de  
« l'équité, les peuples qu'il gouverne aussi nombreux  
« que les étoiles du ciel bénissent chaque jour son  
« nom et prient Dieu et le grand Mahomet  
« de prolonger une vie qui leur est si chère.

« Mayottais, depuis près d'un siècle la guerre  
« règne dans votre île, elle a diminué la population  
d'étrus

SG - MAD 224 - 476

SG MAD 224 – 476 – Proclamation de Louis-Philippe aux Mahorais – 1841

Ce traité devait rester provisoire jusqu'à la ratification par le gouvernement métropolitain. Toutefois, il fallut attendre deux ans pour qu'un accord définitif soit enfin ratifié. En effet, même s'il apparaît clairement que les troubles politiques dans les îles Comores, notamment à Anjouan ont constitué le principal élément de l'arrivée des Français qui lorgnaient déjà sur Mayotte, il convient de rappeler que certains souverains voisins avaient aussi des prétentions sur la zone. Aussi les Français s'attachèrent-ils à réfuter les prétentions des sultans d'Anjouan et de Mascate.



SG MAD 224 – 478 – Traité avec le sultan d'Anjouan - 1843

Ainsi, malgré les intrigues politiques de l'Angleterre, hostile à toute implantation de la France dans le canal du Mozambique, la France réfuta point par point les réclamations du sultan Saïd de Mascate qui alléguait que « tout point des rives de l'Océan Indien occidental ou résident des agents arabes (...) relève de son autorité ».<sup>26</sup>

Concernant le sultan d'Anjouan, Salim, qui revendiquait des liens vassaliques<sup>27</sup> entre Mayotte et Anjouan, finit tout de même par reconnaître l'indépendance de Mayotte vis à vis d'Anjouan en avril 1842.

Le traité du 25 Avril 1841 est ratifié par le roi de France le 10 Février 1843 et la prise de possession est solennellement effectuée, le 13 juin 1843, par M. Passot, capitaine d'infanterie de marine, en présence de M. Protet, commandant la gabare *la Lionne*, des officiers de ce bâtiment et de deux détachements d'infanterie et d'artillerie, destinés à tenir garnison dans l'île. Le quartier général est établi à Dzaoudzi, aussi appelé « Le Rocher ».

## B – La place forte de Dzaoudzi

Lorsque les Français prennent officiellement possession de Mayotte en 1843, ils héritent de deux îles et quatre îlots d'une superficie totale de 374 km<sup>2</sup>. La plus considérable est Grande Terre. En face, Petite-Terre est composée de Pamanzi, grand losange de 11 km<sup>2</sup>, relié par une jetée au rocher de Dzaoudzi, siège du gouvernement, des services publics et résidence des fonctionnaires. Dzaoudzi est séparé de Mamoudzou ou de Choa, point le plus rapproché de la Grande Terre par un bras de mer large de 2.800 mètres. De plus, « les deux îlots les plus importants, lorsqu'on songera à fortifier Mayotte, sont au N.-O. M'Zambourou et au S.-E. Bandéli, qui commandent les deux principales passes »<sup>28</sup> comme le montre Émile Vienne qui, en 1900, reste toujours dans la logique de fortifications « à outrance » en vue d'une éventuelle incursion anglaise.

En effet, la position géostratégique de Mayotte a depuis longtemps été l'enjeu de nombreux conflits

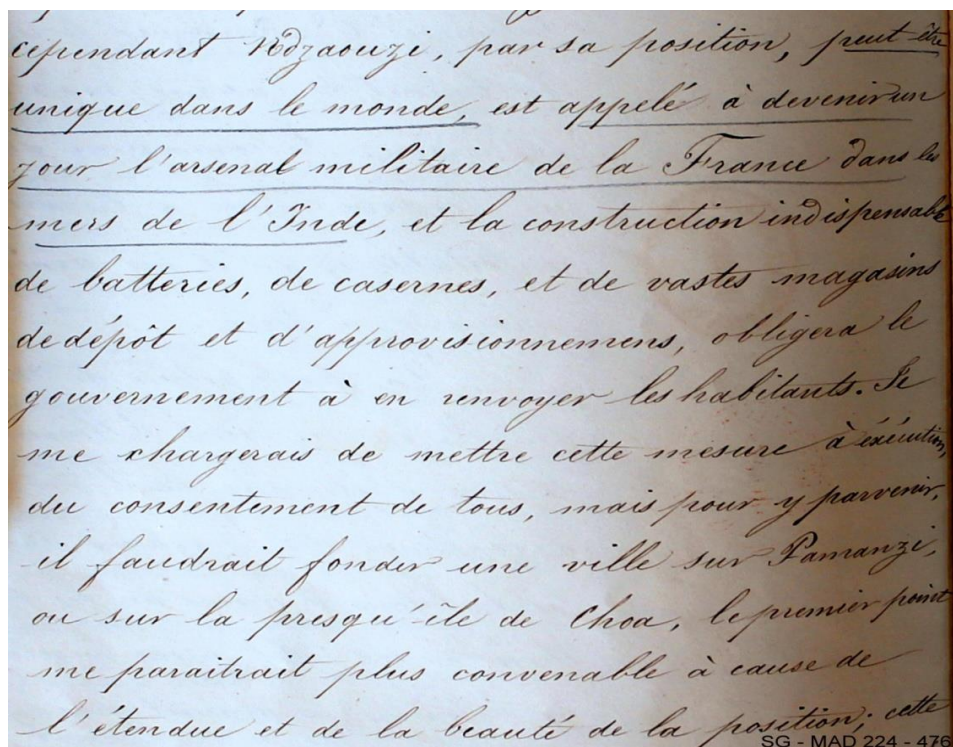
<sup>26</sup> Martin J., *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs. Tome 1, Razzias malgaches et rivalités internationales (fin XVIII<sup>e</sup> – 1875)*, Paris, L'Harmattan, 1983, page 160.

<sup>27</sup> ANOM, SG Madagascar, carton 270 dossier 605, note de M. Passot, Commandant Supérieur de Mayotte et Dépendances : « un traité passé entre les ambassadeurs du sultan Abdallah et les habitants de Mayotte dans l'année 1251 de l'Hégire [qui] avait accordé au sultan Abdallah et à son fils Allaoui certains droits de suzeraineté sur Mayotte (...) ces droits devaient cesser à la mort du sultan Allaoui. » Or Salim est l'oncle d'Allaoui, qu'il a renversé en 1840.

<sup>28</sup> Vienne E., *Notices coloniales. Notice sur Mayotte et les Comores*, Paris, Alcan-Lévy 1900, page 64.



et stratégies politiques pour contrôler les passes du Canal du Mozambique. Passot<sup>29</sup> lui-même écrit dans son rapport : « Dzaoudzi, par sa position peut-être unique au monde, est appelée à devenir un jour l'arsenal militaire de la France dans les mers de l'Inde. »<sup>30</sup> M. Livet, capitaine du Génie compare même l'enceinte arabe à « un petit Gibraltar. »<sup>31</sup>



SG MAD 224 – 476 – Rapport de Passot – Juin 1843

## 1. L'enceinte fortifiée de Dzaoudzi

Dès 1792, une razzia malgache dévasta Mayotte. Tsingoni, la capitale, fut partiellement détruite et le sultan décida alors de transférer le siège du pouvoir sur l'îlot de Dzaoudzi, à Petite-Terre. Plus facile à défendre, ce rocher, réputé inexpugnable, fut fortifié, ce qui le rendait imprenable pour une armée dépourvue d'artillerie.<sup>32</sup>

En 1843, peu après la prise de possession de Mayotte par la France, le ministère met en place un comité de réflexion chargé de proposer des travaux à réaliser en vue d'améliorer la défense de Mayotte. Le commandant supérieur Rang des Adrets<sup>33</sup>, fraîchement nommé, propose alors un projet d'aménagement transformant Dzaoudzi en une puissante citadelle : fortifications bastionnées, port militaire associé à un port marchand et de carénage, aménagement de batteries, et édification sur l'île de Pamandzi d'une ville de 8 000 habitants baptisée « Port Louis-Philippe. »<sup>34</sup>

<sup>29</sup> Nommé par arrêté de M. Bazoché, gouverneur de Bourbon en mai 1843. ANOM, SG Madagascar, carton 224, dossier 476, pièce n°1.

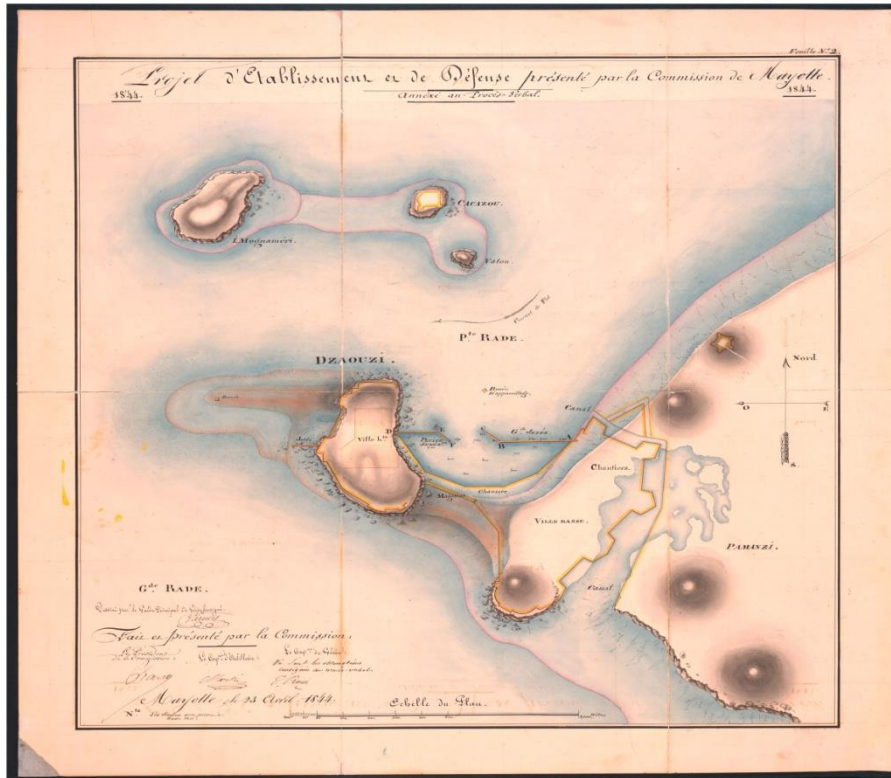
<sup>30</sup> ANOM, SG Madagascar carton 224, dossier 476 : « Renseignements maritimes sur l'île de Mayotte », juin 1841 cité aussi par Martin J., *Histoire de Mayotte, département français*, Paris, Les Indes Savantes, 2010, page 59.

<sup>31</sup> ANOM, 21 DFC 92 – 565 : rapport à M. le commandant supérieur au sujet du mur arabe existant à Dzaoudzi, 24 juin 1870.

<sup>32</sup> Martin J., *Histoire de Mayotte, département français*, Paris, Les Indes Savantes, 2010, pages 19 et 20

<sup>33</sup> Paul Rang des Adrets (1793 – 1844) exerça de 1843 à 1844 les fonctions de commandant supérieur de « Nossi-Bé et dépendances. Il meurt d'une congestion en allant visiter la Grande Terre. Flobert T., *Les Comores : Évolution juridique et socio-politique*, thèse, Aix-en-Provence, Centre d'études et de recherches sur les sociétés de l'océan Indien, 1976, page 361.

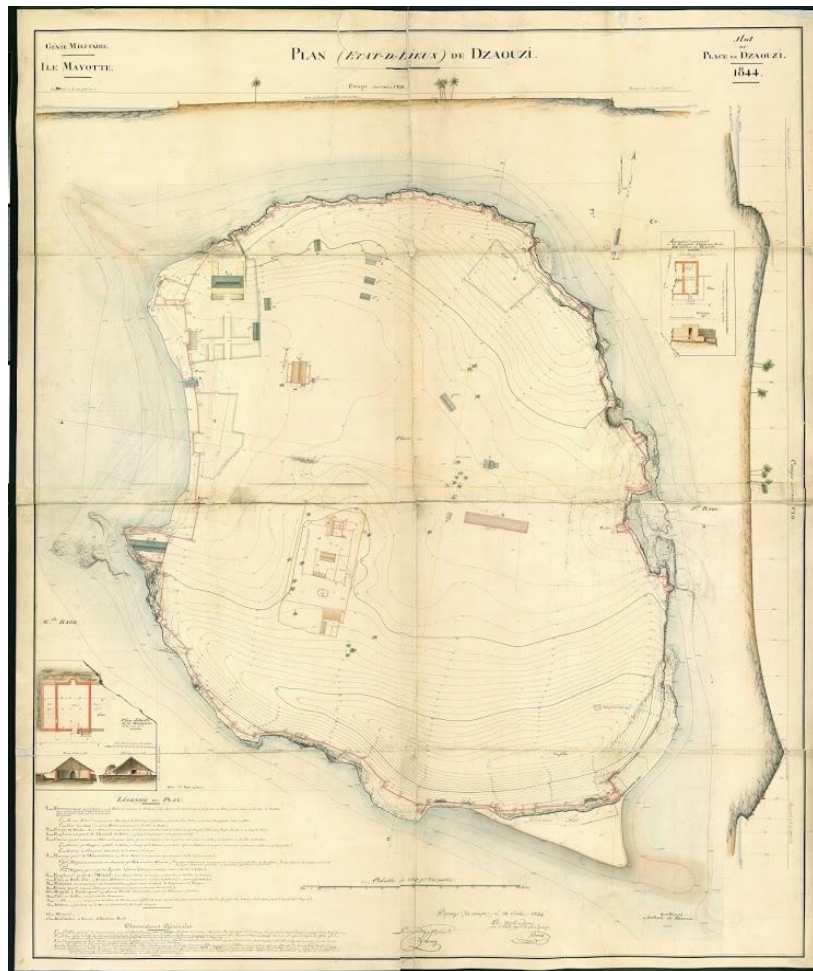
<sup>34</sup> Martin J., *Histoire de Mayotte, département français*, Paris, Les Indes Savantes, 2010, page 60.



21 DFC 05 – Projet d'établissement de défense par Varney – 23 avril 1844

Basé uniquement sur les croquis de Jehenne et jugé trop dispendieux, cet ambitieux projet est rapidement écarté à la faveur d'un aménagement autrement plus simple et composant davantage avec les données du site. Le plan de Dzaoudzi, dressé en 1844 par le génie militaire,<sup>35</sup> à la demande de la nouvelle commission composée de Guillain et Passot, montre une enceinte fortifiée autour de laquelle s'organise toute la composition urbaine : la place d'armes, le gouvernement provisoire, le corps de garde, l'arsenal du Génie, la caserne provisoire, la prison, l'hôpital, divers bâtiments, ainsi que la mosquée et l'habitation d'Andriantsoly.

<sup>35</sup> ANOM 21 DFC 15 : carte levée pour l'intelligence du projet d'ensemble, 20 août 1844. 21 DFC 37 : plan et état des lieux de Dzaoudzi, 24 octobre 1844.



21 DFC 37 – Plan de Dzaoudi – 23 octobre 1844

De 1846 à 1850, Passot, premier titulaire du poste de Commandant Supérieur de Mayotte et Dépendances fait preuve d'une fièvre bâtisseuse qui va donner au Rocher l'aspect qu'il gardera longtemps. Il met aussi en place les institutions coloniales en place.<sup>36</sup> Il fait construire la digue qui relie Dzaoudzi à Pamanzi, appelée Boulevard des Crabes en raison des nombreux crustacés qui envahissent le lieu à marée basse.<sup>37</sup>



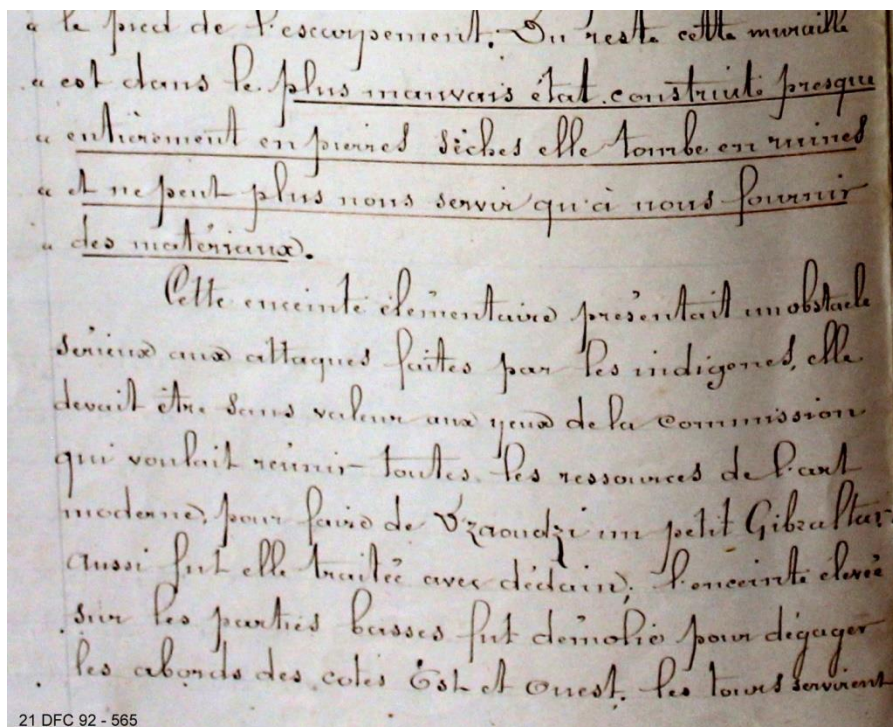
Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

<sup>36</sup> ANOM, SG Madagascar, carton 224, dossier 176 : lettre du gouverneur de la Réunion au commandant Passot du 11 Août 1843.

<sup>37</sup> ANOM, 21 DFC 91 – 155 : Rapport sur la situation et les besoins des travaux à Mayotte en 1849 par M. Livet.



Dans un autre rapport de 1846,<sup>38</sup> M. Livet décrit l'enceinte du Rocher comme une « simple chemise couronnée par un mur d'appui de un mètre de hauteur et de 0,5 à 0,6 d'épaisseur, bâti sur le haut de l'escarpement et se pliant à toutes ses sinuosités. Cette enceinte paraît tracée avec beaucoup d'intelligence ; partout où il a été possible, elle présente des flanquements ; (...) elle est flanquée de distance en distance par des tours et les portes de l'Est et de l'Ouest sont également protégés par des tours. » Toutefois, il ajoutait que « cette muraille est dans le plus mauvais état, construite presque entièrement en pierres sèches, elle tombe en ruines et ne peut plus nous servir qu'à nous fournir des matériaux. » Cette enceinte a toutefois l'avantage de présenter un obstacle sérieux contre les attaques « indigènes ».



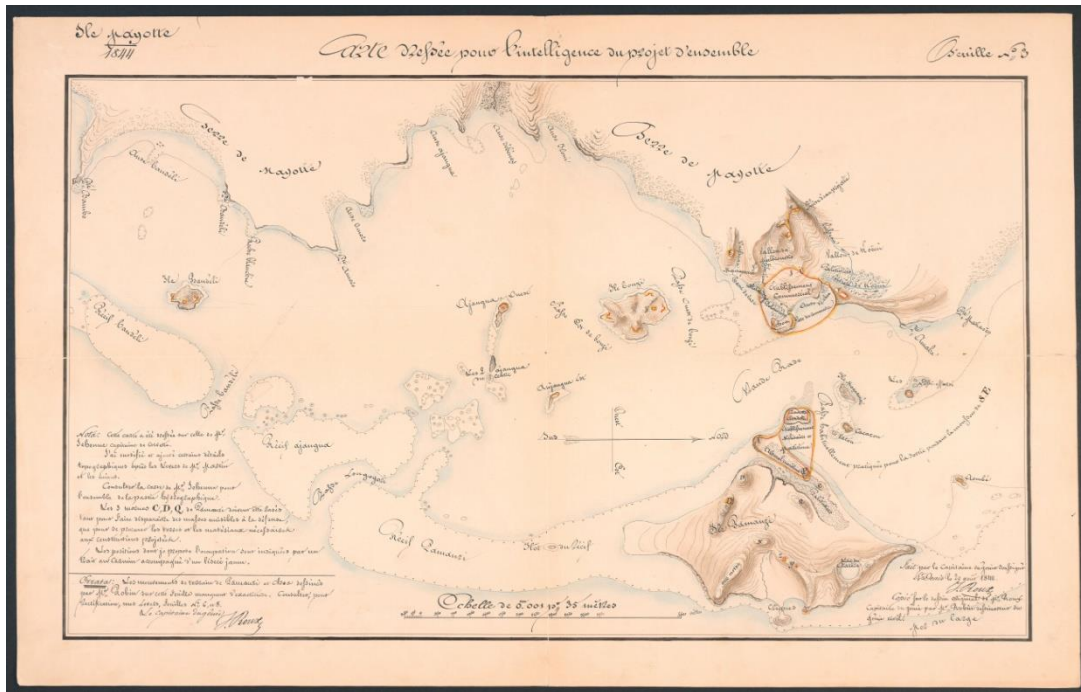
21 DFC 92 – 565 - Rapport du 15 Mars 1870 au sujet du mur arabe existant à Dzaoudzi

En 1850, un nouveau rapport, rédigé par une commission d'officiers de Marine connaissant le Canal du Mozambique est présenté au ministre. Assez pessimiste, ce document explique que la construction d'ouvrages défensifs supplémentaires pour une île située en dehors des routes commerciales est jugée trop onéreuse et Mayotte perd son statut de point d'appui dans l'hypothèse d'une conquête de Madagascar au profit de Nossy-Bé. Le rapport préconise toutefois la construction sur Dzaoudzi d'ouvrages défensifs afin de protéger le centre de commandement de tout assaut venant surtout de la Grande Terre.<sup>39</sup>

<sup>38</sup> ANOM, 21 DFC 92 – 565. Le rapport de M. Livet en date du 27 Février 1846 est cité tel quel.

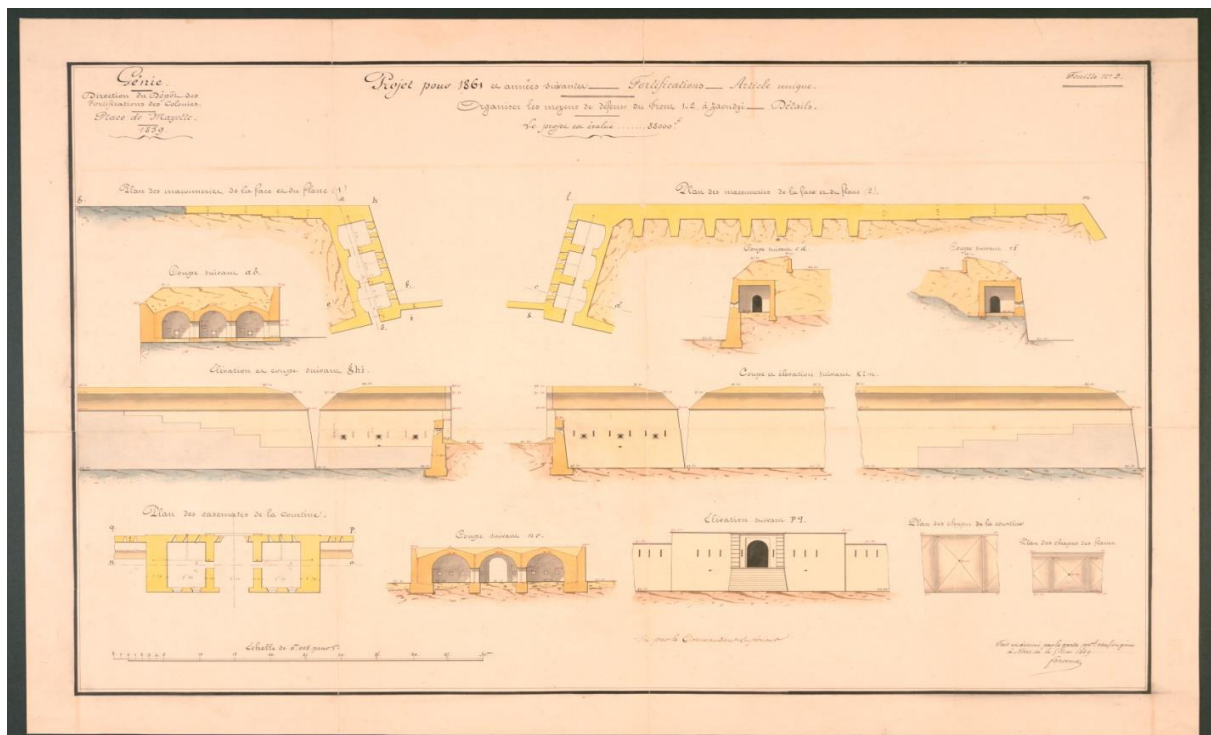
<sup>39</sup> ANOM, 21 DFC 54 : Projets pour 1851, fortifications, construction du front, 2 Août 1850 par le capitaine Livet.





21 DFC 15 – Carte levée pour l'intelligence du Génie - 1844

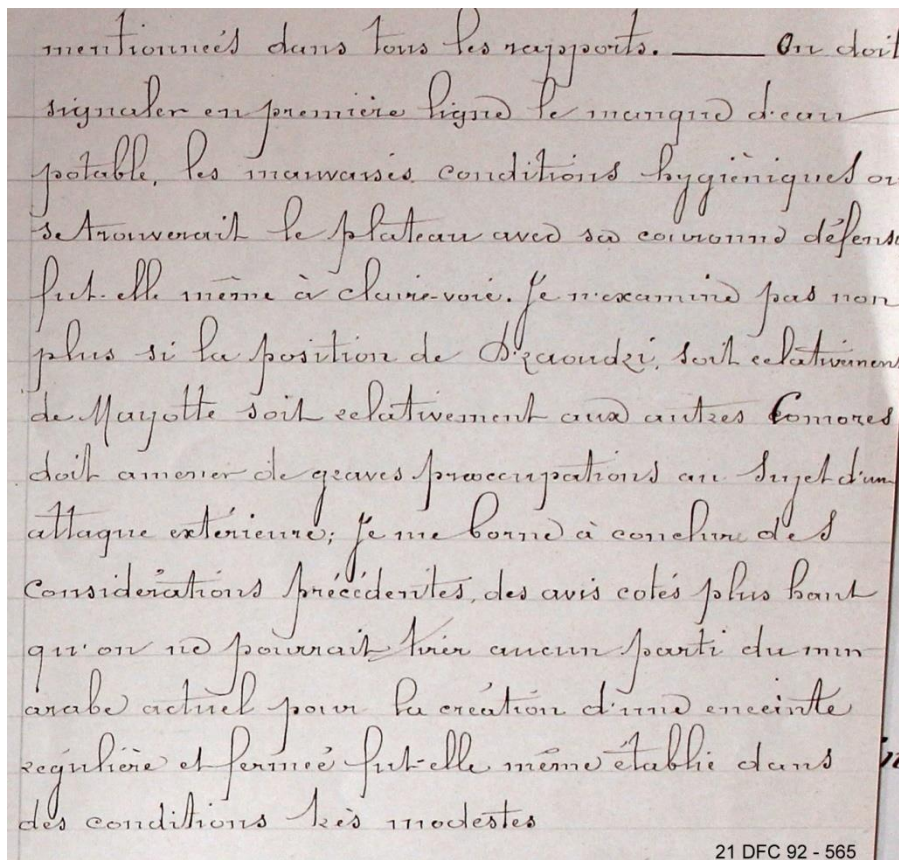
L'enceinte fait alors l'objet de nombreux projets défensifs, abandonnés car jugés inutiles ou trop coûteux. Ainsi, en 1857 puis en 1862, le Génie propose de restaurer et de créneler cette enceinte afin de renforcer la protection de Dzaouzi.<sup>40</sup>



21 DFC 320 – Projets pour 1861 et suivantes : fortifications

<sup>40</sup> Voir aussi 21 DFC 91 – 356 : Mémoire sur le projet de fortification de Dzaoudzi : relever et créneler l'ancienne enceinte arabe. 21 décembre 1861.

Ce projet est ensuite abandonné en 1870 car le mur arabe est jugé en trop piteux état.<sup>41</sup>



21 DFC 92 – 565 - Rapport du 15 Mars 1870 au sujet du mur arabe existant à Dzaoudzi

Le Génie sur place se contente donc d'entretenir les fortifications.<sup>42</sup>

## 2. La place forte

Une fois maîtres de Mayotte, les Français décident rapidement d'habiter Dzaoudzi. La présence d'une enceinte préexistante n'y est sans doute pas pour rien. Toutefois, cette décision participe aussi d'un clivage entre les nouveaux habitants et ceux qu'ils appellent les « indigènes ». <sup>43</sup>

Pour justifier ce choix, le Génie prétexte l'insalubrité des autres parties de l'archipel malgré un rapport positif du chirurgien Nevellec Duverger.<sup>44</sup> Cette concentration des colons sur le Rocher proviendrait, pour l'historien Jean Martin de « la crainte qu'inspire l'isolement au milieu de la population indigène. »<sup>45</sup>

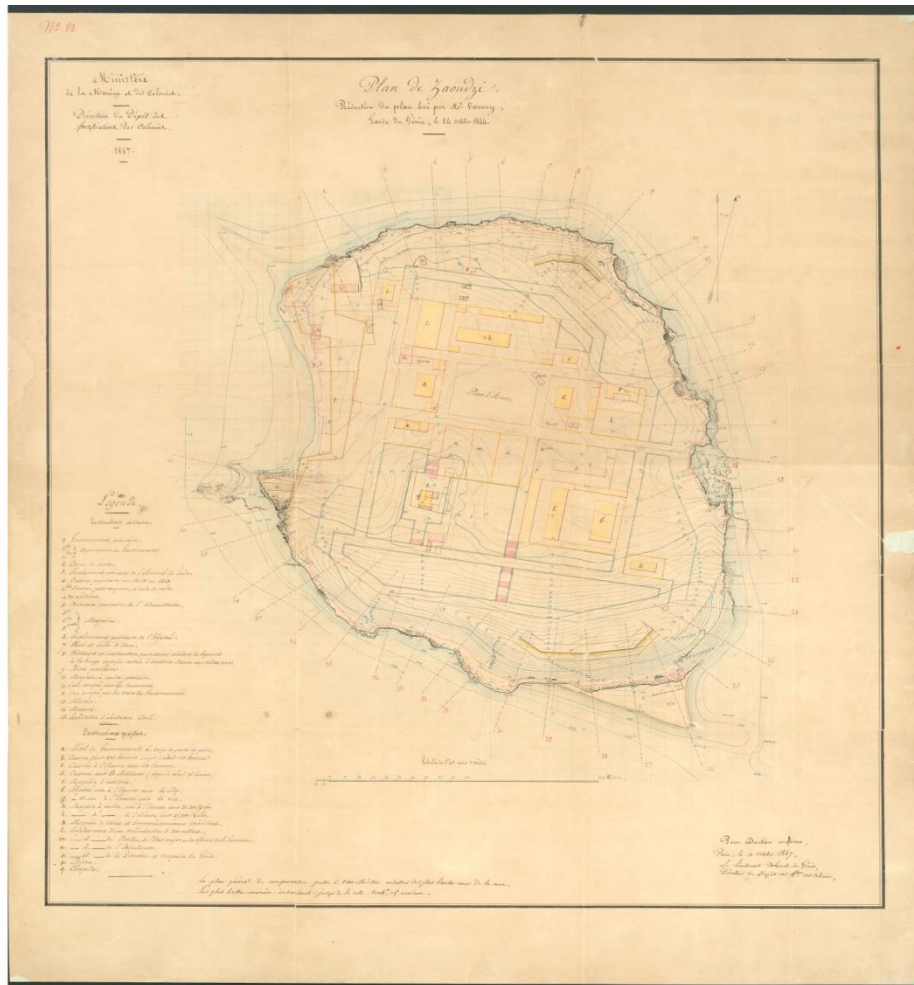
<sup>41</sup> ANOM, 21 DFC 92 – 565 : Rapport du 15 Mars 1870 au sujet du mur arabe existant à Dzaoudzi.

<sup>42</sup> Voir les listes des dépenses effectuées aux fortifications en 40 DFC 212 dossiers 36 à 42.

<sup>43</sup> On retrouve maintes fois ce terme dans les rapports du DFC.

<sup>44</sup> ANOM, SG Madagascar, carton 224, dossier 476, rapport du chirurgien major de la corvette *La Blonde* au gouverneur de l'île de Bourbon, en date du 24 Février 1842.

<sup>45</sup> ANOM, SG Madagascar, carton 224, dossier 476. Martin J., *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs. Tome 1, Razzias malgaches et rivalités internationales (fin XVIII<sup>e</sup> – 1875)*, Paris, L'Harmattan, 1983, page 226.

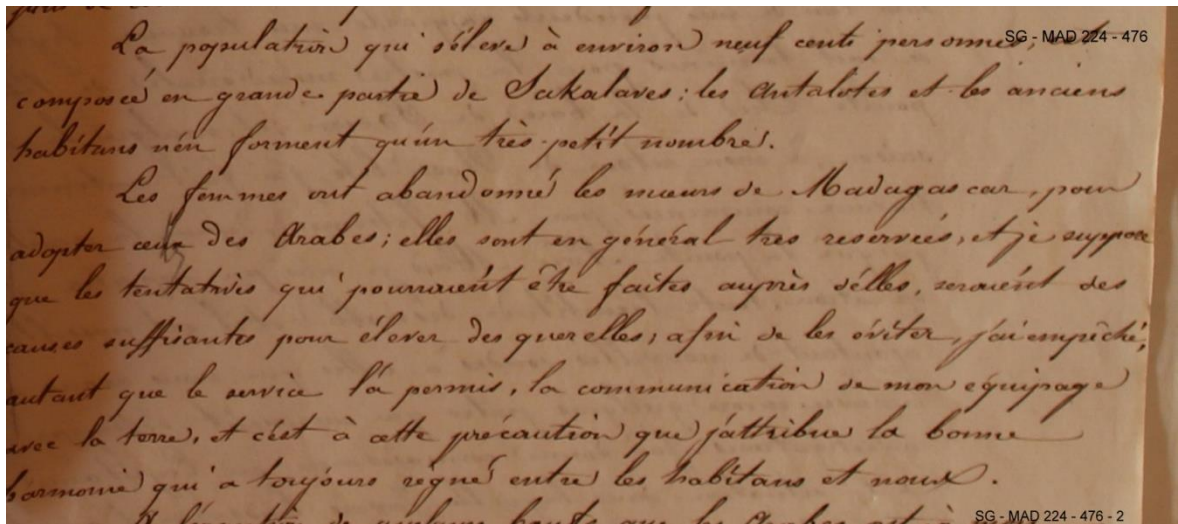


21 DFC 84 - Plan de Dzaoudzi, 1847. D'après une réduction de 1844

En 1843, d'après Passot, la ville de Dzoudzi compte environ 1 800 habitants, répartis dans 359 maisons construites autour de la résidence du sultan Andriantsoly.<sup>46</sup>

<sup>46</sup> ANOM, SG Madagascar, carton 224, dossier 476, correspondance du commandant Passot au gouverneur de l'île Bourbon en date du 20 Juin 1843 et 21 DFC 91 – 348 : État général de l'assiette du logement des îles de Mayote et Nossi Bé : 148 artilleurs de l'infanterie de Marine à Dzaoudzi, 100 soldats africains, 74 malades et deux infirmiers à l'hôpital de Dzaoudzi. 15 décembre 1861.





SG MAD 224 – 476 – 2 – Rapport du capitaine de *La Blonde* - 1842

Petit à petit, les Français s'installent sur le Rocher et en excluent les anciens habitants. La priorité accordée à l'aspect militaire et maritime limite les rapports directs entre les métropolitains enclavés à Dzaoudzi et les autochtones répartis sur l'ensemble de l'archipel. Ainsi, alors que rapidement se confirme la volonté d'établir un grand centre militaire et commercial à Mayotte, Pierre Passot fait ériger un ensemble de bâtiments destinés à l'administration locale et une caserne à Dzaoudzi, véritable « centre nerveux »<sup>47</sup> de la place de Mayotte et de ses dépendances.



21 DFC 35 - Vue de Dzaoudzi prise de la grande rade en face de l'entrée principale - 1845

Les archives du Dépôt des Fortifications des Colonies montrent de nombreux projets de construction de batteries défensives sur les côtes du Dzaoudzi.<sup>48</sup> De plus, une compagnie d'Infanterie de Marine et un contingent « d'Africains »<sup>49</sup> y sont cantonnés, même si rapidement jugée inutiles par

<sup>47</sup> L'expression est de Saïd Ahamadi in *Mayotte et la France de 1841 à 1912*, Mayotte, Éditions Mahoraises, 1999, page 80.

<sup>48</sup> Voir 21 DFC 90, dossiers 52, 55, 56, 113 et 136 notamment.

<sup>49</sup> Dénommée Infanterie de la Marine et rattachée au Ministère de la Guerre et dénommée Infanterie Coloniale de 1901

Bonfils.<sup>50</sup> À ses dires, les soldats sont souvent « ivres et dépravés. » En effet, Bonfils dénombre cinq débits de boissons et parvient à en réduire le nombre en portant la patente à 1 000 francs.<sup>51</sup> Cela contribue au taux de mortalité élevé, plus de 10 décès par an comme le montre certains comptes rendus de l'hôpital.<sup>52</sup>

Toutefois, en 1851, Bonfils estime au décuple de la garnison de la Réunion les effectifs nécessaires pour la défense de Mayotte. Il constate aussi que la pauvre batterie établie à Dzaoudzi ne serait être de taille envers quelque bâtiment de guerre que ce soit.<sup>53</sup> Par voie de conséquence, entre 1844 et 1889, on dénombre près de 25 projets d'amélioration des fortifications et des batteries de défense du Rocher.<sup>54</sup> Divers bâtiments sont construits ou projetés, en fonction des finances accordées par le Ministère qui peine à suivre les demandes parfois exorbitantes.

Extrait de l'Etat Estimatif de  
Place de Mayotte etDEPENDANCES. Dépenses à faire aux fortifications et aux  
Bâtimens militaires de la Place de Mayotte  
et DEPENDANCES. (voir le Plan N° 14.)  
Projets pour 1846 et  
années suivantes.

Fortifications.  
5.1<sup>re</sup> Plot de ZAOUDZI.

Art. 1 <sup>er</sup> Escarper le roc sur le pointeur de l'Hotel de ZAOUDZI	230.000,00
Art. 2 - Construire l'Enceinte en terre, organisée en Batterie de Côte	466.000,00
Art. 3 - Construire le Mur d'enceinte	275.000,00
Art. 4 - Construire les Batteries casematees du Bastion 11	60.000,00
Art. 5 - Construire la Batterie casematée 15, de 4 pièces	48.000,00
Art. 6 - Construire la Batterie casematée 8, de 2 pièces	23.000,00
Art. 7 - Construire les deux Batteries casematées 20 et 23, d'une pièce chacune	16.000,00
Art. 8 - Construire une Fosse en pierre avec débarcadere, en avant du front 2-26	50.000,00
<b>Total pour les fortifications</b>	<b>1.168.000,00</b>

21 DFC 91 - 145

21 DFC 91 – 145 – Etat estimatif des dépenses à faire aux fortifications - 1845

Ainsi, la place forte de Dzaoudzi va bientôt comprendre l'hôtel du Gouverneur, un hôpital, une église ainsi qu'une mosquée, diverses maisons modèles, des casernes, des magasins d'artillerie dont un magasin à poudre, une prison, un arsenal comme le montre le plan suivant daté de 1847.

à 1960, Lanclume J.M., *Les troupes de Marine, 4 siècles d'histoire*, Paris, Lavauzelle, 2004, 576 pages.

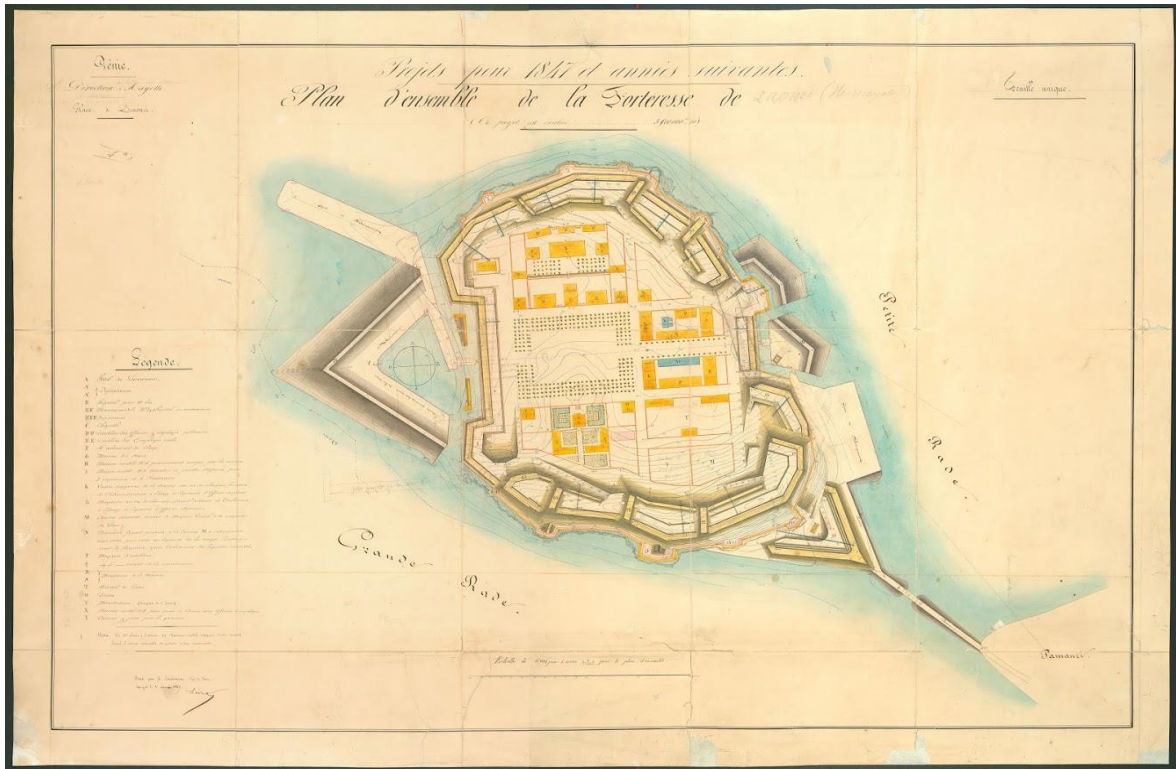
<sup>50</sup> Philippe Bonfils, commissaire dépendant du Gouverneur de la Réunion du 13 Juin 1851 au 18 Octobre 1853. ANOM, SG Madagascar, carton 220, dossier 464 ou carton 235 dossier 514.

<sup>51</sup> Martin J., *Histoire de Mayotte, département français*, Paris, Les Indes Savantes, 2010, page 77.

<sup>52</sup> ANOM, SG Madagascar, carton 224, dossier 476, rapport du chirurgien major de la corvette *La Blonde* au gouverneur de l'île de Bourbon, en date du 24 Février 1842.

<sup>53</sup> ANOM, registre Mayotte 1922, lettre n°78 bis, folio 99 en date du 25 Septembre 1851 : Rapport sur la situation générale de la colonie.

<sup>54</sup> Voir les résultats sur la BDD jointe dans l'état actuel des recherches.



21 DFC 76 - Plan d'ensemble de la forteresse de Dzaoudzi – 1<sup>er</sup> août 1847





1 PL 540 – Plan de Dzaoudzi - 2<sup>e</sup> moitié XIX<sup>e</sup>

En outre, Dzaoudzi ne possède pas d'accès à l'eau courante et potable. Une chaloupe d'eau assure le ravitaillement et de nombreuses citernes sont construites sur l'îlot pour résoudre ce problème.

6. Eau.

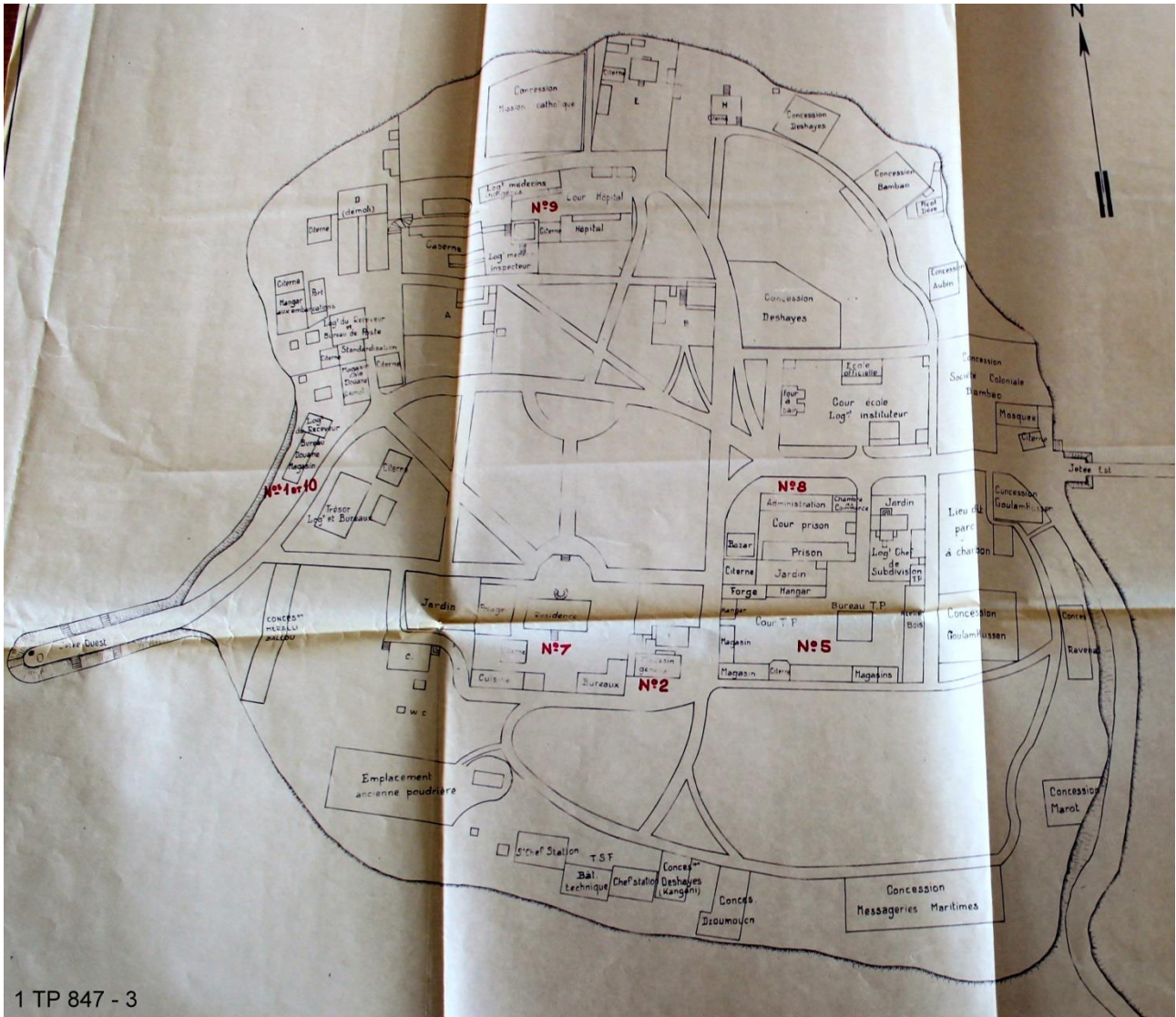
La question de l'eau était une des plus importantes à étudier par la raison que cet élément de première nécessité se montrait rare à Laoudzi. Aussi la commission s'est-elle attachée à faire connaître les moyens qui existent déjà de fournir à l'établissement et ceux que l'on peut espérer d'y ajouter encore.

SG MAD 224 - 476 - 2 - Procès-verbal de la commission de Mayotte - 1843





Peu à peu, les bâtiments purement militaires sont abandonnés ou transformés en bâtisses civiles. En effet, à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle, Dzaoudzi passe progressivement d'une structure militaire à une structure commerciale. L'ancienne place forte défensive devient un lieu de gestion administrative de la colonie et de commerce. En 1930, un rapport indique que le port possède des magasins de la Douane et des Travaux Publics d'une superficie de près de 550 mètres carrés. Les dossiers de la série Travaux Publics illustrent bien cette évolution en montrant notamment l'étendue du port maritime et l'amélioration des voies de communications, que ce soit par terre ou par mer.<sup>58</sup>



1 TP 847 – 3 – Plan de l'île Pamanzi – 1936

L'enclavement de Mayotte s'efface avec le développement des bateaux à vapeur. Les paquebots des Messageries Maritimes touchent régulièrement à Dzaoudzi.<sup>59</sup> D'ailleurs, le siège de la Compagnie à Mayotte jouxte la résidence du Gouverneur.<sup>60</sup> Dès 1862, les Messageries Maritimes ouvrent une ligne entre Suez, les Seychelles (île de Mahé), La Réunion et Maurice pour acheminer le courrier venu de Méditerranée par Alexandrie. A partir de 1887, la Compagnie sépare la desserte de l'océan Indien de celle de l'Océanie en deux lignes distinctes. Elle met ainsi en place une ligne mensuelle

<sup>58</sup> ANOM, 1 TP 847 dossiers 1, 2 et 3 et 1 TP 1007 : aménagement des routes et des ports de Mayotte dont Dzaoudzi ; 1936.

<sup>59</sup> Patarin P. *Messageries Maritimes. Paquebots et voyageurs du passé*, Rennes, Ouest France, 1997, 140 pages.

<sup>60</sup> Denis I., *Les lieux de mémoire à Mayotte*, Université Paris IV, in *Outre-Mers*, T 94, n° 350 – 351, 2006, page 164.



directe depuis Marseille vers les Seychelles, La Réunion et Maurice. Des navires stationnaires assuraient ensuite les lignes annexes vers Madagascar, Mayotte (Dzaoudzi) et la côte est de l'Afrique. Par la suite, la convention de 1894 fixe l'organisation des lignes dans l'océan Indien pour une dizaine d'années : la ligne principale est désormais bimensuelle, un voyage sur deux passant par les Seychelles et l'autre par la côte orientale africaine et Madagascar. Ces lignes vont d'ailleurs permettre l'embarquement des contingents de l'océan Indien lors de la Première Guerre Mondiale. Le paquebot Djemnah des Messageries Maritimes est réquisitionné et emporte un millier d'hommes de Mayotte et des Comores en direction de Madagascar, moins d'une semaine après la déclaration de guerre. Après 1921, un départ de Marseille est assuré toutes les deux semaines vers la côte est africaine, Mayotte, Madagascar, La Réunion et Maurice. A cette époque, il faut un mois pour se rendre de Marseille jusqu'à Maurice.



Messageries Maritimes Mayotte - ADM 1Fi223

De 1943 à la 1945, lorsque les Comores passèrent sous l'autorité de la France libre, Dzaoudzi sert de base pour les hydravions britanniques.<sup>61</sup>

À la fin de la Seconde Guerre Mondiale, lorsque les Comoriens deviennent citoyens français en 1946,<sup>62</sup> l'assemblée territoriale des Comores vote pour le transfert de la capitale de Dzaoudzi à Moroni.<sup>63</sup>

Centre de la vie administrative, militaire, économique et commerciale de Mayotte, Dzaoudzi est aussi un lieu de rencontres sociales, notamment lors de la fête du 14 Juillet, qui est le cadre de festivités folkloriques appelées « Nogma Ya Gnombé » ou « Tam-Tam Boeuf », sorte de fête camarguaise ou de corrida sans mise à mort se déroulant sur une place publique, au son des tambours et des chants populaires.<sup>64</sup> Célébrée chaque année à Dzaoudzi, il s'agit d'une occasion pour les Mahorais et les colons de se retrouver ensemble hors de la sphère professionnelle comme en témoignent ces photographies prises en 1928.

<sup>61</sup> Martin J., *Histoire de Mayotte, département français*, Paris, Les Indes Savantes, 2010, page 116.

<sup>62</sup> Loi Lamine Gueye du 7 Mai 1946 qui regroupe sous la même entité administrative Mayotte et les Comores.

<sup>63</sup> Martin J., *Histoire de Mayotte, département français*, Paris, Les Indes Savantes, 2010, page 123.

<sup>64</sup> Ahamadi S., *Mayotte et la France de 1841 à 1912*, Mayotte, Éditions Mahoraises, 1999, page 134.



14 juillet 1928 – BNF Gallica

### 3. Les projets pour Dzaoudzi : un lieu de déportation pénale

Comme pour toute enceinte militaire, surtout dans les colonies, les rapports du DFC foisonnent de projets de construction pour améliorer la défense de la place ou les conditions de vie des soldats, à tel point qu'il est parfois ardu de faire la part des choses entre les bâtiments projetés et ceux finalement construits. Dzaoudzi n'échappe pas à la règle : la grande majorité des mémoires et des plans du DFC fait état de projets de construction, que ce soit d'une nouvelle enceinte, d'une caserne à l'épreuve de la bombe ou encore d'un amphithéâtre.<sup>65</sup>

Un des projets les plus marquants est l'idée de faire de Dzaoudzi un lieu de déportation pénale. En effet, au moment de la grande période du bagne qui voit éclore les nombreux camps de rétention en Guyane et en Nouvelle Calédonie, la loi du 8 juin 1850 prévoit de faire de Pamanzi et des îles Marquises un lieu de rétention.<sup>66</sup> Dans un premier temps, il est nécessaire de rappeler que la déportation est inscrite à l'article 7 du Code Pénal depuis 1810 mais qu'elle n'a jamais été appliquée. Elle est ainsi définie à l'article 17 dudit Code : « *La peine de la déportation consistera à être transporté et à demeurer à perpétuité dans un lieu déterminé par le gouvernement, hors du territoire continental de l'empire.* »<sup>67</sup>

Sur le plan de l'échelle des peines, elle se situe en troisième position, après la peine de mort et les travaux forcés à vie, mais avant les travaux forcés à temps. Ce classement s'explique par le fait que la déportation est une peine perpétuelle et qu'elle devance donc dans la gravité les peines « à temps. » La déportation est une peine « politique » ou qui s'applique à des crimes à caractère politique lesquels peuvent encore être sanctionnés par la peine de mort.

Au cours des mois d'Avril à Juin 1850, partisans et adversaires de la déportation s'affrontent au sein de l'Assemblée Nationale Législative. Arago, Lamoricière, Lamartine, Victor Hugo, interviennent souvent en grandes envolées lyriques au sujet de la déportation mais également des îles Marquises. Il faut dire, à la décharge des commissaires, que ces derniers ont été retardés dès le début de leurs discussions par le choix des lieux prévus aux deux premiers articles du projet de loi. En effet, le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article premier prévoit que : « *la citadelle de Dzaoudzi, près de l'île de Mayotte,* »

<sup>65</sup> Par exemple 21 DFC 90 - 45 A, 21 DFC 91 - 148, 21 DFC 92 - 524, 21 DFC 92 - 563 etc.

<sup>66</sup> ANOM, H 2, H 2 : Transportation et déportation, études préliminaires, Rapports sur Dzaoudzi et l'île de Pamanzi et Mayotte, 1849. H 3 : Rapport Desfossés sur Mayotte (1847). Correspondance relative à Dzaoudzi et Pamanzi (1849). Note sur Dzaoudzi et Pamanzi (1849). *Gazette des tribunaux et L'Écho de la marine*, du 18 avril 1850.

<sup>67</sup> Dalloz, *Code pénal annoté et expliqué d'après la jurisprudence et la doctrine*, Dalloz Edouard fils et Vergé Charles, Paris, bureau de la jurisprudence générale, édition de 1881.

est affectée à la déportation en citadelle. Quant à la déportation prévue par l'article 17 du Code pénal, elle s'appliquera à « l'île de Pamanzi », et aux « îles Marquises. » (Article premier, 2<sup>e</sup> alinéa : « La citadelle de Dzaoudzi, près de l'île de Mayotte, est affectée à cette destination. » Article 2 : « L'île de Pamanzi et les îles Marquises sont déclarées lieu de déportation pour l'application de l'article 17 du code pénal. »).<sup>68</sup>

(12)

Mayotte  
et dépendances.  
1849.

Aperçu de la dépense à faire pour  
installer le logement de 10 individus dans la  
Citadelle de Dzaoudzi, et celui de 25 individus  
dans l'île de Pamanzi.

1 <sup>o</sup> 10 individus à Dzaoudzi.	
Une maison modeste en bois, transport par mer et montage sur place compris à 25.000 <sup>fr</sup> —	25.000 <sup>fr</sup> .-
Récupérer quelques escaliers, et ripoux le sur le Des Abrabes —	30.000 <sup>fr</sup> .-
Escalier en palissades autour de la maison —	2.500 <sup>fr</sup> .-
Pont bois sur la jetée de Pamanzi —	3.000 <sup>fr</sup> .-
	60.500 <sup>fr</sup> .-
2 <sup>o</sup> 25 individus à Pamanzi.	
2 Maisons en bois — à 25.000 <sup>fr</sup> —	50.000 <sup>fr</sup> .-
Escalier en palissades pour un terrain de 5 hectares —	3.600 <sup>fr</sup> .-
Régénération de terrain —	400 <sup>fr</sup> .-
	54.000 <sup>fr</sup> .-
Résumé.	
1 <sup>o</sup> Dzaoudzi —	60.500 <sup>fr</sup> .-
2 <sup>o</sup> Pamanzi —	54.000 <sup>fr</sup> .-
	114.500 <sup>fr</sup> .-

Paris, le 6 juillet 1849.  
Le Chef de Bureau de la Colonie  
des Indes.

© FR ANOM COL H3

H 3 – Transportation et déportation – Études préliminaires sur Mayotte - 1849

## C – Quelques édifices particuliers

### 1. La résidence du Gouverneur

L'édifice le plus marquant de la place forte de Dzaoudzi est sans doute la résidence du Gouverneur ou hôtel du gouvernement, où se tient le Conseil d'Administration de la colonie.<sup>69</sup> L'étude topographique du Rocher indique que cet édifice symbolisant la puissance française<sup>70</sup> dans la

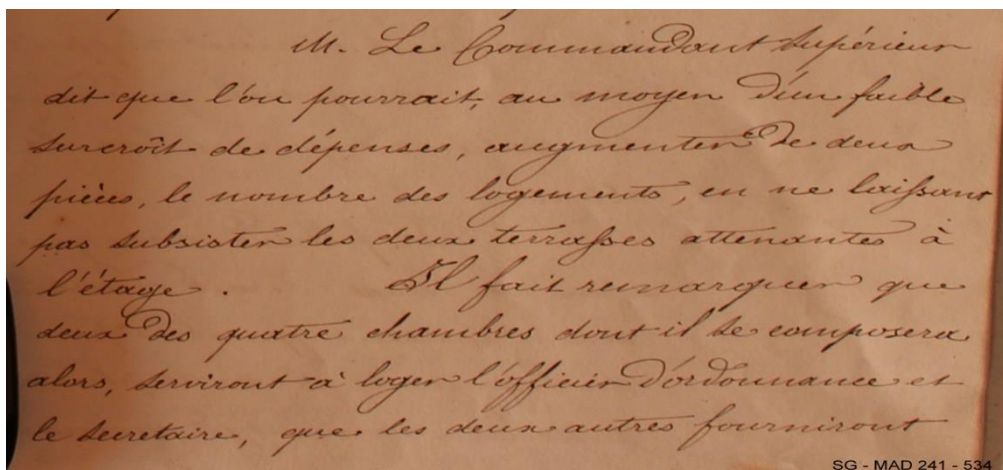
<sup>68</sup>Martin J., *Histoire de Mayotte, département français*, Paris, Les Indes Savantes, 2010, page 61.

<sup>69</sup>Ahamadi S., *Mayotte et la France de 1841 à 1912*, Mayotte, Éditions Mahoraises, 1999, page 95.

<sup>70</sup> Les différentes dénominations de la résidence, que ce soit sur les plans ou dans les archives illustrent bien l'évolution du statut administratif de Mayotte, tout d'abord siège du gouvernement provisoire au début de la colonisation, elle est rapidement appelée Maison du Commandant Supérieur dès 1847 puis Palais du Gouverneur en 1898. A la suite du rattachement administratif de Mayotte à Madagascar en 1912, elle prend le nom de Résidence du Lieutenant-Gouverneur, puis du Chef de Province au début de la Première Guerre Mondiale. Par la suite, elle devient la Résidence de

nouvelle colonie a été bâti sur la résidence du dernier sultan de Mayotte. Le plan de Dzaoudzi, dressé en 1844 par le génie militaire, délimite de manière précise cet édifice à la limite nord-ouest de l'îlot. Il s'agissait d'une bâtisse rectangulaire en bois et moellons, entourée d'une galerie et couverte d'un toit en raphia.

Ce bâtiment a connu de nombreuses modifications au fur et à mesure de l'évolution du Rocher de Dzaoudzi. En effet, en 1846, il s'agit d'une habitation « prêt-à-monter ». Un compte-rendu du Génie de 1849 évoque dans les détails cette résidence : « C'est une maison modèle dont les galeries ont été supprimées pour aménager de vastes pièces. Sur les faces latérales, deux varangues, dont les terrasses donnent accès aux ouvertures de l'étage de la maison, ont été accolées. L'une d'elle renferme la salle à manger et l'office, l'autre est ouverte sur le jardin ». <sup>71</sup>



SG MAD 241 – 534 – Registre des délibérations du Conseil d'administration de l'île de Mayotte - 1848

Pour augmenter les pièces au dépend des terrasses afin de « loger plus d'officiers », le Génie demande, en 1848, 20 000 livres au Ministère des Colonies. Cette somme permettrait aussi de construire des dépendances avec deux pavillons à étage. <sup>72</sup>

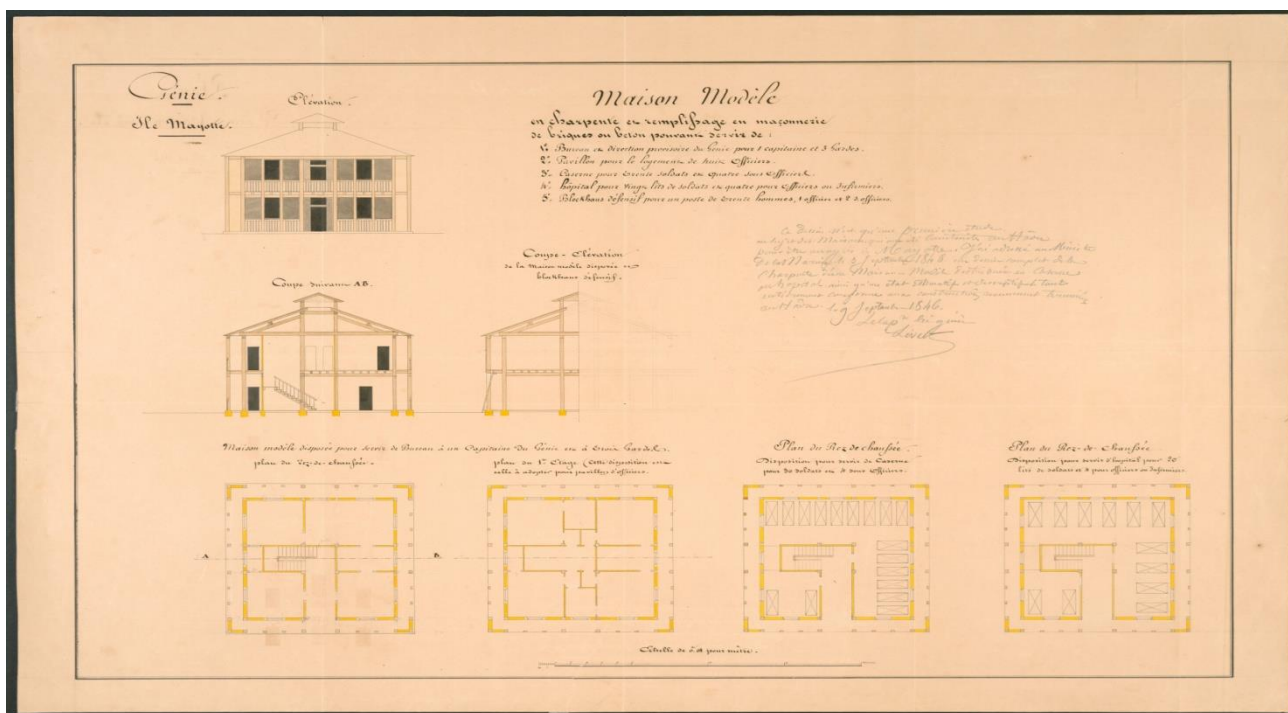
---

l'Administrateur Supérieur de l'Archipel des Comores en 1925. Flobert T., Résumé de *Évolution juridique et socio-politique de l'archipel des Comores*, thèse d'État en Droit, Aix-Marseille, 1975.

<sup>71</sup> ANOM, 21 DFC 155, Rapport sur la situation et les besoins des travaux des fortifications de Mayotte. État des lieux et de la main d'œuvre, détails des maisons modèles, Novembre 1849.

<sup>72</sup> ANOM, SG 241, dossier 534, Projets de travaux divers : Résidence du Gouverneur, dépendances, ponton de carène, hangars à charbon, abattoir, réparations des routes et de bâtiments civils, 1844-1892.





21 DFC 90 – 77A – Plan d'une maison modèle en charpente - 1846

Quarante ans après sa construction, ce bâtiment était si vétuste qu'il manquait de s'effondrer. L'administration de la colonie décide alors de commander une « maison coloniale type Eiffel » à ossature métallique, comme on en trouve dans les autres colonies françaises, notamment en Indochine<sup>73</sup> mais aussi en Guyane.<sup>74</sup> Cette bâtisse se compose d'une structure métallique de deux étages avec bardage en bois, sur un système de pilotis afin d'améliorer l'écoulement des eaux en saison des pluies.

En 2004, suite à la décentralisation mahoraise, une grande répartition des biens appartenant à l'État et au Conseil Général a été opérée et le territoire hérite de cet édifice. Entourée d'un parc créé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la Maison du Gouverneur de Mayotte a été inscrite au titre des monuments historiques de France, ce permet sa préservation et sa restauration. Elle abrite le MUMA, musée qui a pour ambition de montrer le patrimoine de Mayotte dans son environnement régional.

## 2. L'hôpital

Dans cet espace restreint qu'est le Rocher de Dzaoudzi, les infrastructures médicales et religieuses sont intégrées aux moyens de défense de la place. L'hôpital de Dzaoudzi, fondé *ex nihilo* avec de modestes moyens a ensuite été étoffé progressivement au fur et à mesure du développement de la colonie. Il accueille cinq chirurgiens,<sup>75</sup> des médecins de Marine, des infirmières, des religieuses chargées des soins infirmiers. Cela étant, ce service de santé fonctionne avec peu de moyens et les responsables s'en plaignent fréquemment. Le commandant Passot insiste pourtant sur l'insalubrité de la colonie et la nécessité de traiter correctement les fièvres.<sup>76</sup> Il est rejoint par l'inspecteur des services

<sup>73</sup> Voir le rapport des Ateliers Prévost concernant la Résidence du Gouverneur et leur analyse comparatives des « maisons en kit » à Phu-Lang-Thuong » en Indochine et à Dzaoudzi.

<sup>74</sup> Par exemple aux îles du Salut, le rapport de l'inspecteur des Travaux publics des Colonies, M. Fontaneilles mentionne les maisons des officiers du pénitencier comme étant des maisons en bois avec remplissage en brique, à un ou deux étages, pourvus d'une couverture ou en bardeaux, ou en tôle sur une charpente métallique afin de pallier à la saison des pluies. ANOM 1TP 977, dossier 12, Travaux à exécuter dans les établissements pénitentiaires de la colonie autres que ceux du Maroni., 1895.

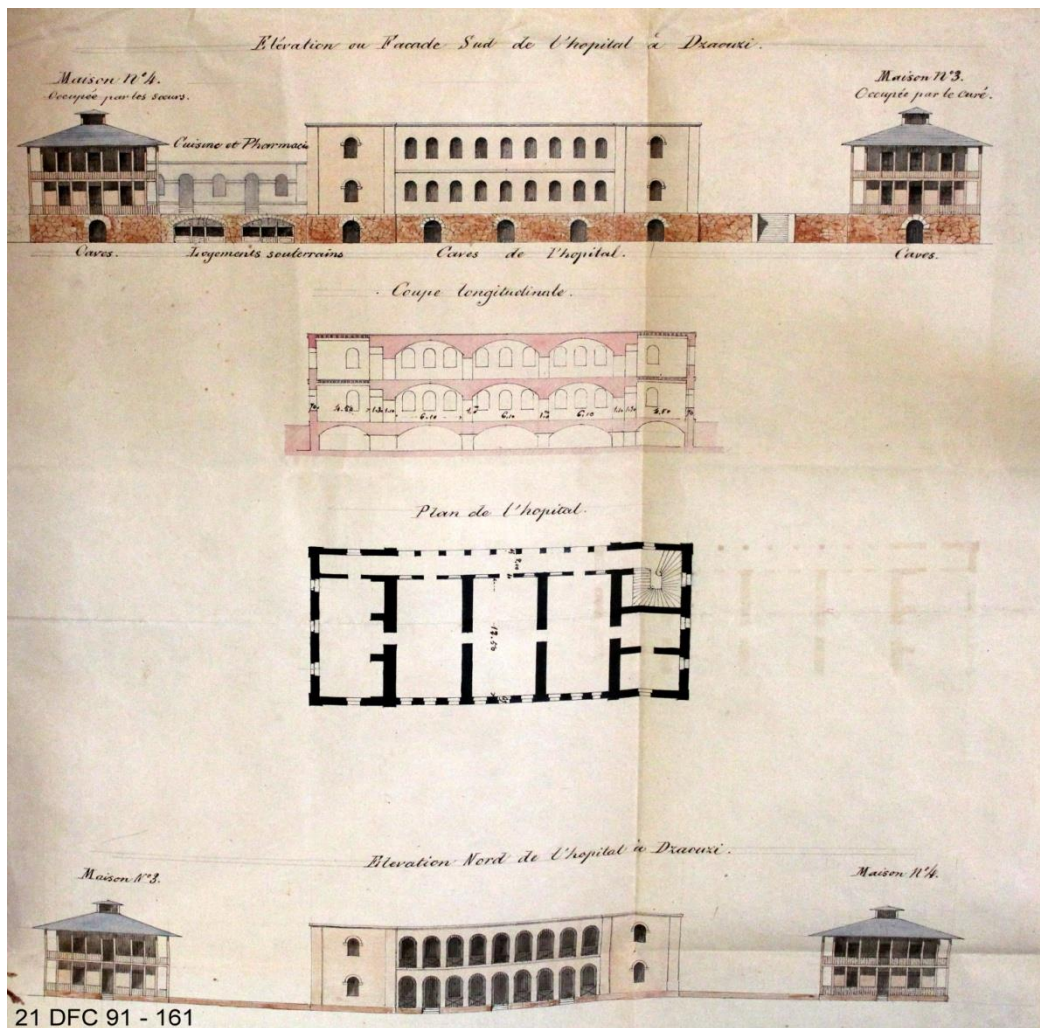
<sup>75</sup> Le plus connu est Dominique Daullé, qui a rédigé une thèse intitulée *Cinq années d'observation dans les établissements français de Madagascar (côte Ouest) de 1852 – 1860*.

<sup>76</sup> Martin J., *Histoire de Mayotte, département français*, Paris, Les Indes Savantes, 2010, page 61.



de santé de la Marine, Jean-René Quoy qui exprime ses inquiétudes concernant l'état de salubrité de la colonie : « Dans ma conscience, Dzaoudzi, entourée de terres inhabitables, a perdu par la suite des travaux de l'occupation françaises, la salubrité dont elle a joui pendant longtemps. » Ici, Quoy fait allusion à la construction du Boulevard des Crabes, responsable selon lui d'emprisonner de l'eau qui, en stagnant, attirerait les moustiques et « autres miasmes » responsables des fièvres ». <sup>77</sup>

L'hôpital est une monumentale bâtisse à étage en maçonnerie avec une citerne pour collecter les eaux pluviales. Elle comprend une cour intérieure, des dépendances, les bâtiments en rez-de-chaussée servant de cuisine et de lingerie pour les religieuses à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La maison voisine, d'architecture coloniale accueille le médecin de marine puis le médecin colonial.



21 DFC 91 – 161 – Plan de l'hôpital de Dzaoudzi - 1852

### 3. Les édifices religieux

Sur le rocher de Dzaoudzi cohabitent deux édifices religieux représentatifs de la mixité culturelle de Mayotte : une mosquée et une église. L'église a été édifiée en 1849, précédée d'une mosquée. <sup>78</sup> Ces constructions furent en partie financées par l'abolition de l'esclavage. En effet, le 1<sup>er</sup> Juillet 1847, M. Passot proclame solennellement l'émancipation des esclaves de l'île. Commence alors la longue

<sup>77</sup> *Moniteur Universel* du 6 Février 1850, page 580 : Rapport présenté au nom de la commission Cécille par le représentant Henri Rodat, citant le rapport de J.-R Quoy. Rapport de Passot en date du 29 Octobre 1849, ANOM, SG Madagascar, carton 224 ; dossier 476.

<sup>78</sup> ANOM, SG 241, dossier 534 : dossier sur la construction de l'église et de la mosquée, 1849.

tâche de la commission dédiée à l'évaluation des esclaves affranchis et chargée de répartir les 461 000 francs alloués par l'État à l'indemnisation des propriétaires. A la fin des opérations de la commission, la très grande majorité des esclaves avaient émigré et seule une poignée restaient à Mayotte.<sup>79</sup> Cette situation présenta l'avantage de laisser au commandement français une somme substantielle sur le crédit alloué, que Passot estima à 246 000 francs. Il sollicita alors du ministre l'autorisation de disposer de ce montant afin de faire construire une église et une mosquée à Dzaoudzi.

En 1884, le toit de la chapelle s'écroule. Le gouvernement propose alors de la démolir complètement afin de construire une nouvelle église. En attendant, le service religieux se fait dans le dortoir des sœurs.<sup>80</sup> L'église, dédiée à Saint Michel, dans le prolongement de l'hôpital est de forme arrondie. Bâtie en maçonnerie, elle se fonde dans un espace musulman<sup>81</sup> et ne possède pas le caractère ostentatoire des grands édifices religieux de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en métropole ou même à Cayenne.

---

<sup>79</sup> Martin J., *Histoire de Mayotte, département français*, Paris, Les Indes Savantes, 2010, page 65. Sur 2012 esclaves ayant comparu, 158 ont été affranchis antérieurement, 1277 ont quitté l'île, 527 déclarent rester à Mayotte, et 22 sont décédés avant comparution.

<sup>80</sup> ANOM, SG 241, dossier 534 : lettre au ministre en date du 12 Mai 1884.

<sup>81</sup> Denis I., *Les lieux de mémoire à Mayotte*, Université Paris IV, in *Outre-Mers*, T 94, n° 350 – 351, 2006, page 163.

Extrait d'une Dépêche ministérielle  
 adressée le 10 Octobre 1845, à M. le Commandant  
 Supérieur de Mayotte <sup>portant notification des résolutions</sup>  
 adoptées à la suite des Conférences relatives à cet <sup>édifice</sup>.

Il s'agit de ce qui concerne la mosquée  
 et la chapelle. J'ai décidé que le crédit pour la  
 mosquée pourrait être porté de 10 à 20,000<sup>f</sup> mais  
 que l'on se bornerait à faire une construction simple  
 et convenable, les indigènes mahométans n'ayant  
 en cela, à attendre de nous qu'un témoignage  
 de notre esprit de tolérance religieuse, et des facilités  
 matérielles pour la célébration de leur culte.

Il n'en est pas de même de ce qui concerne  
 la chapelle catholique dont j'ai pareillement porté  
 le crédit proposé, de 10 à 30,000<sup>f</sup>. Je crois qu'il est  
 important de donner à cet édifice des formes et  
 une élégance propres à frapper les yeux des  
 populations Arabes. Ceci n'implique du reste aucune  
 contradiction avec la recommandation que je vous  
 ai faite de veiller à ce que la plus grande prudence  
 préside aux relations de nos missionnaires avec les  
 indigènes, notamment à Mayotte.

SG - MAD 241

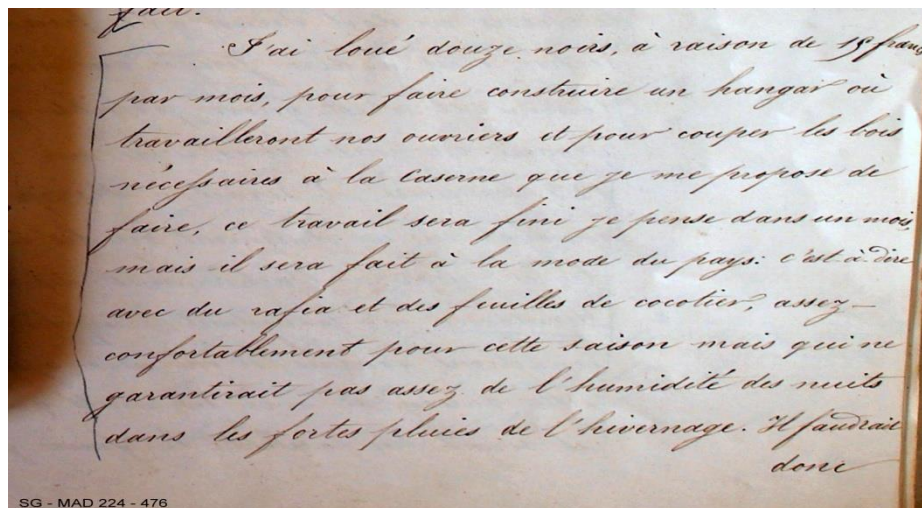
SG 241, dossier 534 - Dossier sur la construction de l'église et de la mosquée, 1849.

Ainsi, malgré la séparation spatiale des populations mahoraises – le gouvernement et les autorités administratives sur le Rocher de Dzaoudzi – et la plupart des autochtones à Grande Terre – la construction quasi concomitante de deux édifices religieux de cultes différents à Dzaoudzi illustre bien la volonté politique de ne pas faire de prosélytisme religieux à Mayotte.

#### 4. Les casernes

Dès l'arrivée des Français sur l'île, la réputation d'insalubrité de la Grande Terre est telle que le commandement fait dormir ses marins à bord des navires, entre 1841 et 1843. L'infanterie de Marine, elle, passe ses nuits à terre dans des bâtiments déjà existants ou érigés à la hâte. Les premiers abris pour les soldats sont faits en bois, raphia et feuilles de cocotiers.

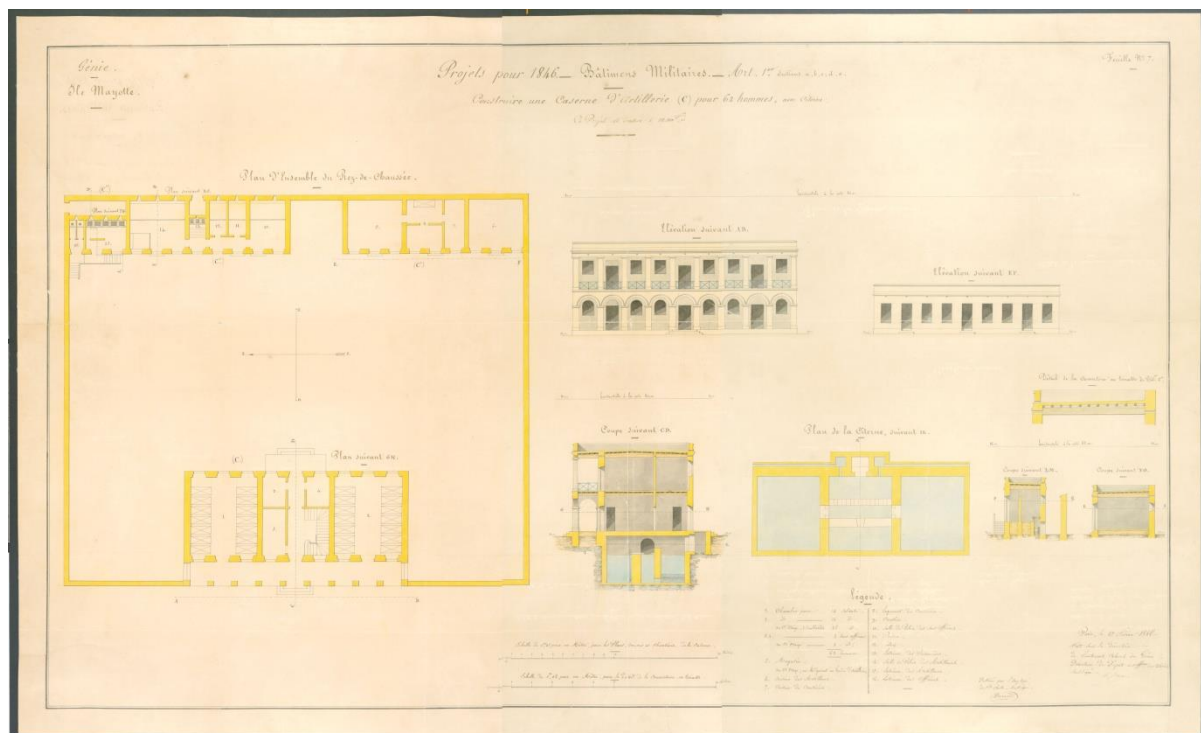




SG MAD 224 – 476 – Rapport de Passot

Dès lors, afin de pallier le problème constant de l'humidité, la première caserne est construite dès 1845. Il s'agit d'un des tous premiers, sinon le premier bâtiment construit par l'administration française sur le rocher de Dzaoudzi pour remédier au problème de cantonnement des soldats.

Il s'agit d'un bâtiment typiquement militaire, de construction identique à celui de l'hôpital, solide et fonctionnel, intégré au système de défense de la place forte, maintenant appelé bâtiment des Travaux Publics, mais aussi parfois ancien bâtiment de la Poste.<sup>82</sup>



21 DFC 90 – 44A - Projet d'une caserne d'artillerie pour 62 hommes avec citerne - 1846

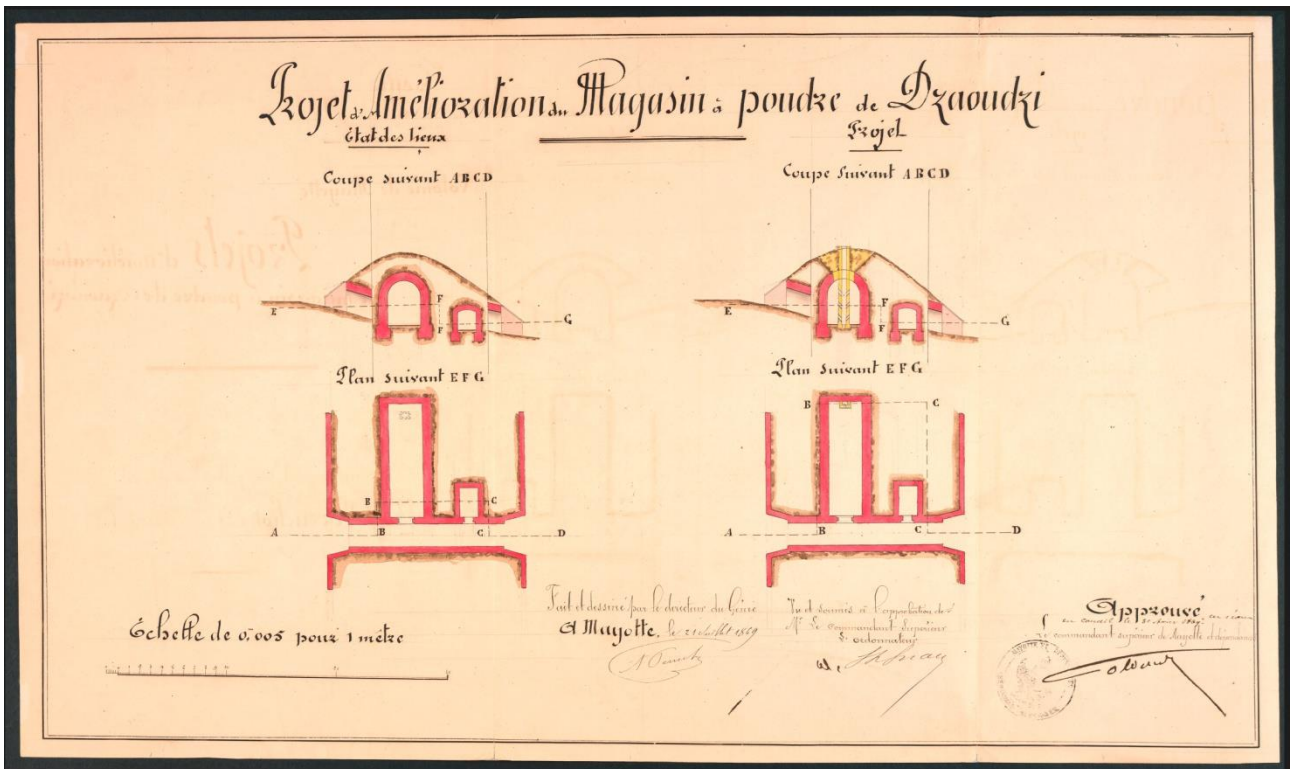
Les rapports du Dépôt des Fortifications des Colonies montrent beaucoup de projets d'agrandissement ou de construction de nouvelles casernes pour loger les troupes supplémentaires ou encore le contingent indien.

<sup>82</sup> Denis I., *Les lieux de mémoire à Mayotte*, Université Paris IV, in *Outre-Mers*, T 94, n° 350 – 351, 2006, page 164.



5. Le magasin à poudre

Dès 1846, un magasin à poudre est prévu afin de stocker les munitions de la place forte et de les protéger de l'humidité ambiante. Ce magasin comporte deux espaces rectangulaires recouverts par des voûtes cachées sous deux mètres de terre.<sup>83</sup> Il semble, d'après les rapports du Génie, que le plus grand défi qu'est posé la construction et l'entretien du magasin à poudre soit celui de l'aération. En effet, il s'agissait de préserver au mieux les munitions de l'humidité sans pour autant qu'elles soient complètement en vase clos. Le magasin à poudre de Dzaoudzi fait donc l'objet de nombreux rapports de projets pour une amélioration continue.<sup>84</sup>



21 DFC 92 – 562C – Projet d'amélioration du magasin à poudre de Dzaoudzi - 1869

<sup>83</sup> ANOM, 21 DFC 92 – 560, rapport sur le magasin à poudre.

<sup>84</sup> ANOM, 21 DFC 90 – 49B, 21 DFC 92 – 403, 404, 510, 559, 560 et 562C.

## Conclusion

Ce rapport présente donc une brève topographie historique du Rocher de Dzaoudzi et de son évolution depuis l'installation française en 1843 au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Cette étude témoigne de l'existence d'une démarche mémorielle mahoraise.<sup>85</sup> En effet, depuis le tournant de ce siècle, Mayotte se cherche des lieux de mémoire, des repères témoins de son histoire et de sa culture, à une époque de mutation radicale de sa société (urbanisation, modernisation et tertiarisation de l'île). Ces lieux de mémoire témoignent de la culture locale, de l'époque coloniale puis de leurs mutations à l'époque contemporaine, mais ils ne sont pas toujours visibles ou mis en valeur, victimes des conditions climatiques ou de la pression démographique.

La plupart des habitats autochtones avant la colonisation étaient construits en végétaux et se dégradent rapidement, ce qui explique leur absence sur les cartes dressées à partir de 1841. En revanche, le patrimoine colonial est toujours présent, car l'utilisation de matériaux importés de métropole a rendu les structures plus pérennes. Le site le mieux conservé reste le Rocher de Dzaoudzi, siège de l'administration coloniale française. Malgré les mutations structurelles du XX<sup>e</sup> siècle, le tracé urbain de 1844 a été conservé, « notamment la voie transversale donnant accès à deux jetées et séparant l'île en deux parties Nord et Sud. »<sup>86</sup> Une partie des installations militaires a disparu à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au profit de locaux administratifs et commerciaux. Ces derniers sont encore visibles dans le paysage architectural de Dzaoudzi, notamment la douane, l'ancienne poste ou le siège de la gendarmerie maritime.

Ainsi, petit à petit, l'institutionnalisation de la mémoire à Mayotte se construit. Par la confrontation des sources, qu'elles soient orales ou écrites, les Mahorais sont en train de se réapproprier leur Histoire, notamment par le biais de projets comme celui entamé pour le Rocher de Dzaoudzi. Mayotte valorise donc de plus en plus son patrimoine et intègre, par la connaissance des richesses archivistiques dispersées sur place ou en métropole une connaissance accrue de sa mémoire historique.

---

<sup>85</sup> Denis I., *Les lieux de mémoire à Mayotte*, Université Paris IV, in *Outre-Mers*, T 94, n° 350 – 351, 2006, pages 157 à 173.

<sup>86</sup> Denis I., *Les lieux de mémoire à Mayotte*, Université Paris IV, in *Outre-Mers*, T 94, n° 350 – 351, 2006, page 162.